



Bulletin Officiel

N°6101 Lundi 11 Mai 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	6-10
ABC TUNISIE 2020-1	11-16
CIL 2020-1	17-20

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE	21
CIMENT DE BIZERTE	22
SOCIÉTÉ NEW BODY LINE	23

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AMEN	24
AMEN PREMIERE SICAV	24
MAXULA PLACEMENTSICAV	25
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	26

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA	27
--------------	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE
- SOCIETE EURO CYCLES
- FCP SMART EQUITY 2
- AMEN PREMIERE SICAV
- MAXULA PLACEMENT SICAV
- AMEN TRESOR SICAV
- FCP AXIS AAA

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE
- SOCIETE EURO CYCLES

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES*

Communiqué de presse

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La Tunisie comme le reste du monde est confrontée à une crise sanitaire et économique sans précédent.

Le Conseil d'Administration d'Air Liquide Tunisie s'est réuni le 24 avril 2020 pour passer en revue l'activité de la société et arrêter les états financiers de l'exercice 2019. A cette occasion nous avons examiné les conséquences de cette crise sur notre activité.

Air Liquide Tunisie est en effet un acteur industriel majeur du tissu économique tunisien et intervient dans de nombreux domaines industriels. Nous sommes également l'un des fournisseurs principaux d'oxygène médical dans le pays et sommes donc très impliqués dans la gestion de la crise sanitaire.

Air Liquide Tunisie a mis en place un plan de continuité lui permettant d'assurer la continuité de sa production et de servir ses clients, en particulier dans la Santé, tout en assurant la sécurité de ses employés et de ses sous-traitants.

Nous tenons à rassurer nos actionnaires, les fondamentaux de la société sont robustes et la continuité d'exploitation n'est pas à risque.

Par ailleurs, compte tenu de la baisse de la demande industrielle liée à la crise sanitaire et de son impact potentiel sur notre chiffre d'affaires et nos encaissements, de l'incertitude sur la durée de la crise et ses conséquences économiques, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire d'annuler le versement de dividendes au titre de l'exercice 2019, avec pour effet le renforcement de nos fonds propres et la sécurisation de notre trésorerie.

*Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

COMMUNIQUE DE PRESSE

شركة إسمنت بنزرت

بنزرت 7000 نهج الحبيب ثامر 53 المقر الإجتماعي : خليج صيرة ص ب

تعلم شركة اسمنت بنزرت أنها على إثر المطلب الذي تقدمت به إلى سلطة الإشراف تحصلت على ترخيص لاستئناف نشاطها تدريجيا مع مراعاة شروط الوقاية والصحة. تبعا لذلك استأنفت الشركة نشاطها على مستوى التعبئة والتكليس منذ يوم 28 أفريل 2020 خلال الحصة النهارية فقط وبفريق محدود من العملة. كما أنه وعلى اثر قرار الحكومة التونسية لاعتماد الحجر الصحي الموجه تعلم العموم عن استئناف نشاطها حسب الترتيب الجاري بها العمل على مستوى الانتاج وجميع الورشات في أحسن الظروف ابتداءا من يوم 04 ماي 2020 وذلك بتشغيل مختلف الورشات تدريجيا وبتخاذ جميع التدابير الوقائية وتوفير كل وسائل الحماية للعمال. هذا ونشير إلى أنه قد تم التوصل إلى تشغيل كل ورشات الانتاج وشرعت المؤسسة في إنتاج الكلنكر بداية من يوم 07 ماي 2020. وإلى حدود نشر هذا البلاغ لم يتم تسجيل أي حالة إصابة بفيروس كورونا Covid-19 في الأعوان أو عائلاتهم.

*Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société NEW BODY LINE

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

Suite à la tenu de notre Conseil d'administration le jeudi 19 mars 2020 et à l'état de confinement imposé par le gouvernement, nous portons à la connaissance du public les points suivants :

- Le Conseil d'Administration a arrêté le rapport d'activité de l'exercice 2019 et a décidé de le soumettre à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice **2019**.
- Constatant que l'exercice social **2019** s'est soldé par un bénéfice net de **1 337 733,129 DT**, le Conseil a décidé de proposer à la prochaine AGO de distribuer **1 062 600.000 DT** sous forme de dividendes soit **0.250 DT** par action correspondant à **25% du nominal**.
- Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus « COVID-19 » en Tunisie et l'état de confinement imposé par le gouvernement, le Conseil d'Administration ne peut pas fixer pour le moment la date de l'Assemblée Générale Ordinaire. Il délègue à un autre conseil d'administration qui sera fixé ultérieurement, le pouvoir de fixer la date de l'Assemblée Générale Ordinaire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AMEN
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
Siège Social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV AMEN** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 28 mai 2020 à 10 heures**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2019;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2019;
- 7/ Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs;
- 8/ Fixation des jetons de présence;
- 9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;
- 10/ Questions diverses.

2020 - AS - 0484

AMEN PREMIERE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration d'**AMEN PREMIERE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 28 mai 2020 à 10 heures 30 minutes**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2019;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2019;
- 7/ Renouvellement de mandats d'administrateurs;
- 8/ Fixation des jetons de présence;
- 9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;
- 10/ Questions diverses.

2020 - AS - 0485

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAXULA PLACEMENTSICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008
Siège social: Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B- 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de **MAXULA PLACEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 29 mai 2020 à 11h** à la rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B- 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2019
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2019
6. Fixation des jetons de présence
7. Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MILLENIUUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

Les actionnaires de **MILLENIUUM OBLIGATAIRE SICAV** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 26 mai 2019 à 10h** au siège de la société sis au 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019,
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019,
- 3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2019,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°04-2008 du 31 mars 2008

Adresse : Yasmine Tower- Boulevard de la Terre-
Centre Urbain Nord-1082 Tunis

BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT, société de gestion de FCP AXIS AAA, informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 :

Un dividende de 3,789 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **vendredi 15 mai 2020** au siège social de la société sis à l'immeuble Yasmine Tower Bloc C 6^{ème} étage- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord -1082 Tunis.

2020 - AS - 0488

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	192,388	192,474		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	131,423	-		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	110,596	110,637		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	117,164	117,220		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	114,990	115,044		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	111,774	111,842		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	111,266	111,300		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,587	45,600		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,987	32,007		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	108,221	108,262		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,004	17,009		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	123,055	123,096		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,165	1,166		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	114,436	114,485		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,226	11,230		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	160,689	160,779		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,266	11,269		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,778	1,780		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,740	61,760		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	125,976	126,043		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	99,076	99,154		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101,815	101,878		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	124,617	124,717		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	482,627	483,007		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	113,302	113,162		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	120,228	120,282		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	124,579	124,826		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	106,787	107,052		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	94,385	94,542		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	165,906	165,600		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	82,284	81,700		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	116,224	116,221		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	143,826	144,586		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	133,692	134,147		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	87,284	87,529		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	19,202	19,173		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2059,500	2064,286		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	115,977	116,650		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	161,150	162,050		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	171,767	172,864		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	15,215	15,251		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,592	2,584		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,345	2,342		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	63,354	62,109		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,031	1,027		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,247	1,248		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,111	1,104		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,046	1,038		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	102,763	102,951		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	124,852	124,846		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1016,892	1024,029		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	10,232	10,306		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	8,778	8,851		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	78,226	78,400		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,326	106,361
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	104,213	104,245
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	108,256	108,301
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	106,934	106,981
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	109,185	109,244

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	110,909	110,956
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	108,303	108,352
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,263	-
63	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,673	104,689
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	103,621	103,669
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	111,866	111,923
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	107,427	107,459
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	106,283	106,318
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	106,919	106,965
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,666	106,691
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	106,718	106,767
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	108,068	108,102
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	106,976	107,025
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	106,125	106,158
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	108,481	108,519
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	104,813	100,682
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	107,676	107,713
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	108,012	108,063
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	108,731	108,772
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	114,558	114,695
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	55,546	55,629
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	83,987	84,109
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,586	17,650
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	286,655	286,970
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2022,345	2017,904
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	71,984	72,105
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,718	57,795
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	102,126	101,547
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,478	10,528
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	11,521	11,453
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	13,379	13,411
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	11,962	11,981
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	153,262	153,302
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	7,311	7,292
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	105,551	102,541
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	77,827	77,668
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	79,642	79,462
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	100,081	100,130
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	79,081	79,240
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	89,686	89,600
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,181	8,153
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	83,850	84,029
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	127,469	127,468
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	87,258	85,706
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	109,614	109,435
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	107,647	107,408
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	163,449	165,718
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	163,244	164,727
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	152,371	153,609
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	19,091	19,178
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	114,302	115,724
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	131,915	132,346
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	986,819	989,565
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5111,071	5114,802
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	4710,410	4,760,864
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	80,817	80,076
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4426,100	4430,449
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	8,944	9,098
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	110,609	110,369
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9376,292	9448,962

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous , ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Note s	Au 31 décembre	
		2019	2018
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 316 507	2 316 507
Moins: amortissements		<2 278 781>	<2 228 020>
Total immobilisations incorporelles	(1)	37 726	88 487
Immobilisations corporelles		119 630 410	114 879 324
Moins: amortissements		<94 807 553>	<89 536 862>
Total immobilisations corporelles	(1)	24 822 857	25 342 462
Immobilisations financières		1 822 888	964 347
Moins: provisions		<131 322>	<131 322>
Total immobilisations financières	(2)	1 691 566	833 025
Total des actifs immobilisés		26 552 149	26 263 974
Total des actifs non courants		26 552 149	26 263 974
Actifs courants			
Stocks		5 359 482	5 048 639
Moins: provisions		<730 535>	<650 000>
Stocks nets	(3)	4 628 947	4 398 639
Clients et comptes rattachés		21 587 386	21 806 149
Moins: provisions		<1 433 759>	<1 343 457>
Clients et comptes rattachés nets	(4)	20 153 627	20 462 692
Autres actifs courants		3 600 665	26 681 435
Moins: provisions		<113 411>	<90 763>
Autres actifs courants nets	(5)	3 487 254	26 590 672
Placements et autres actifs financiers	(6)	27 002 178	10 803
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	3 986 550	1 855 368
Total des actifs courants		59 258 556	53 318 174
TOTAL DES ACTIFS		85 810 705	79 582 148

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2019	2018
Capitaux propres			
Capital social		40 047 675	37 691 950
Réserves		3 769 195	3 647 610
Subvention d'investissement		524 143	410 555
Fond Social		155 097	27 687
Résultats reportés		432 684	104 030
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		44 928 794	41 881 832
Résultat de l'exercice		9 532 861	9 960 515
Dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		889 925	2 355 725
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	54 461 655	51 842 347
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		264 717	374 053
Autres passifs financiers	(9)	9 274 224	9 094 007
Provisions		79 735	67 735
Total des passifs non courants		9 618 676	9 535 795
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	13 530 053	12 299 685
Autres passifs courants	(11)	5 392 503	5 767 802
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	2 807 818	136 519
Total des passifs courants		21 730 374	18 204 006
Total des passifs		31 349 050	27 739 801
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		85 810 705	79 582 148

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Note s	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
Revenus	(13)	36 597 348	32 117 280
Coût des ventes	(14)	<28 167 510>	<24 534 695>
Marge brute		8 429 838	7 582 585
Autres produits d'exploitation	(15)	207 371	286 620
Frais de distribution	(16)	<1 102 789>	<1 039 523>
Frais d'administration	(17)	<1 701 009>	<1 567 831>
Autres charges d'exploitation	(18)	<483 962>	<1 251 603>
Résultat d'exploitation		5 349 449	4 010 248
Produits financiers nets	(19)	1 970 754	1 818 156
Produits des placements		43 567	-
Produits des participations	(20)	4 094 672	2 639 789
Autres gains ordinaires		156 149	5 266 560
Autres pertes ordinaires		<313 695>	<1 206 776>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 300 896	12 527 977
Impôt sur les sociétés	(21)	<1 768 035>	<2 567 462>
Résultat net de l'exercice		9 532 861	9 960 515

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		53 268 796	72 306 999
Intérêts reçus		2 768 382	7 716
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<41 759 063>	<36 996 351>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	<6 779 473>	<4 379 624>
Intérêts payés	(23)	<273 870>	<260 767>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 224 772	30 677 973
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(24)	<3 033 747>	<2 794 707>
Encaissements sur cession d'immobilisations		5 150	2 362 875
Décaissements pour acquisition d'immo. financières		-	<14 000>
Encaissements sur cession d'immobilisations financières		10 000	20 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<3 018 597>	<425 832>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	<6 780 484>	<5 978 663>
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	4 094 672	2 639 789
Encaissement d'emprunts	(27)	2 650 000	7 200 000
Remboursement d'emprunts	(28)	<37 927>	<7 245 232>
Décaissement Billets de trésorerie/Compte courant actionnaire		<27 000 000>	<25 000 000>
Encaissement compte courant actionnaire		25 000 000	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		<2 073 739>	<28 384 106>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	<1 254>	6 862
Variation de trésorerie		2 131 182	1 874 897
Trésorerie au début de l'exercice		1 855 368	<19 529>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	3 986 550	1 855 368

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 décembre 2019

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE		
				2 019	2 018	
Revenus et autres produits	36 597 348	Déstockage de production	6 544 704	Production	30 052 644	25 770 712
Total	36 597 348	Total	6 544 704			
Production	30 052 644	Achats consommés	11 919 090	Marge sur coût matières	18 133 554	16 451 749
Marge sur coût matières	18 133 554	Autres charges externes	3 724 470			
Total	18 133 554	Total	3 724 470	Valeur Ajoutée Brute	14 409 084	13 403 301
Valeur Ajoutée Brute	14 409 084	Impôts et taxes	77 277	Excédent brut d'exploitation	9 029 980	8 660 458
Total	14 409 084	Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	5 301 827			
Excédent brut d'exploitation	9 029 980	Total	5 379 104	Résultat des activités ordinaires	9 532 860	9 960 515
Autres produits d'exploitation	207 371	Autres charges ordinaires	6 285 640			
Produits des participations	4 094 672	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	3 792 819			
Produits des placement	43 567	Charges Diverses	95 083			
Produits Financiers	2 286 761	Autres Pertes	313 696			
Reprise de provision pour risque	-	Charges Financières	316 007			
Autres gains	156 149	I. S.	1 768 035			
Total	15 818 500	Total	6 285 640			
Résultat positif des activités ordinaires	9 532 860	Eléments extraordinaires	-	Résultat net de l'exercice	9 532 860	9 960 515

Notes aux États Financiers

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2018	Acquisitions	Reclassements	Cession	Valeurs brutes au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	2 316 507	-	-	-	2 316 507
Logiciels	2 296 507	-	-	-	2 296 507
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	114 879 324	4 765 482	-	<14 396>	119 630 410
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 395 657	86 977	32 277	-	4 514 911
Matériel et outillage	47 486 562	122 695	635 271	-	48 244 528
Matériel de transport	3 838 497	67 648	128 859	-	4 035 004
M.M.B & A.A.I	15 883 368	70 820	244 267	<14 396>	16 184 059
Emballages	40 787 692	5 253	1 554 548	-	42 347 493
Immobilisations encours	1 580 254	4 412 089	<2 595 222>	-	3 397 121
Total	117 195 831	4 765 482	-	<14 396>	121 946 917

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2018	Dotations 2019	Autres variations	Amortissements au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	2 228 020	50 761	-	2 278 781
Logiciels	2 228 020	50 761	-	2 278 781
Immobilisations corporelles	89 536 862	5 285 087	<14 396>	94 807 553
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 566 545	345 637	-	2 912 182
Matériel et outillage	37 435 443	3 021 007	-	40 456 450
Matériel de transport	3 051 149	212 060	-	3 263 209
M.M.B & A.A.I	11 956 730	287 758	<14 396>	12 230 092
Emballages	34 526 995	1 418 625	-	35 945 620
Total	91 764 882	5 335 848	<14 396>	97 086 334

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Souscription Emprunt National	20 000	30 000
Prêts au personnel (b)	59 011	59 011
Dépôts et cautionnements	989 831	121 290
Total brut	1 822 888	964 347
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<131 322>	<131 322>
Total net	1 691 566	833 025

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Matières premières	394 177	353 489
Matières consommables	3 687 955	3 404 139
Gaz fabriqués	1 090 329	1 231 631
Marchandises en transit	187 021	59 380
Total brut	5 359 482	5 048 639
Provision pour dépréciation des stocks	<730 535>	<650 000>
Total net	4 628 947	4 398 639

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Air Liquide Tunisie Services	15 134 510	16 398 929
Autres clients	6 452 876	5 407 220
Total brut	21 587 386	21 806 149
Provision pour dépréciation des clients	<1 433 759>	<1 343 457>
Total net	20 153 627	20 462 692

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Charges payées ou comptabilisées d'avance	138 772	59 251
Sociétés du Groupe (a)	625 814	380 702
Consignations en douane	17 750	17 750
Produits à recevoir	384 663	193 445
Compte courant actionnaire	-	25 000 000
Impôt sur les sociétés	788 064	-
Autres comptes d'actifs courants	1 645 602	1 030 287
Total brut	3 600 665	26 681 435
Provision pour dépréciation des autres actifs	<113 411>	<90 763>
Total	3 487 254	26 590 672

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	-	8 625
Titres de placement	2 178	2 178
Billet de trésorerie	27 000 000	-
Total	27 002 178	10 803

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Banque de Tunisie	3 977 960	1 843 384
UBCI	1 734	2 087
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	4 232	7 273
Total	3 986 550	1 855 368

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31.12.2018 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2018	Autres variations	Au 31.12. 2019 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	37 691 950	-	2 355 725	40 047 675
Réserve légale	3 647 610	121 585	-	3 769 195
Fond Social	27 687	370 000	<242 590>	155 097
Autres réserves	-	-	-	-
Résultats reportés	104 030	328 654	-	432 684
Subvention d'investissement	410 555	-	113 588	524 143
Résultat de l'exercice	9 960 515	<9 960 515>	9 532 861	9 532 861
Compte spécial d'investissement	-	2 355 725	<2 355 725>	-
Total	51 842 347	(b) <6 784 51>	9 403 859	54 461 655

(a) Le capital est divisé en 1.601.907 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2018.

Les principaux actionnaires de la sociétés sont détaillés ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	946 892	59,1%
Banque de Tunisie	270 537	16,9%
Banque Nationale Agricole	177 208	11,1%
Autres	207 270	12,9%
Total	1 601 907	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs d'exploitation	9 696 367	8 427 427
Fournisseurs d'immobilisation	960 990	837 341
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de Garantie	86	2 830
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	2 407 181	3 032 087
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	465 429	-
Total	13 530 053	12 299 685

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Charges à payer (a)	969 081	1 038 952
C.N.S.S	470 258	466 209
Compte courant actionnaire	94 548	90 481
Produits constatés d'avance (b)	137 086	-
Société du Groupe (c)	129 412	6 046
Impôts et taxes	1 511 630	2 581 467
Autres créditeurs	2 080 488	1 584 647
Total	5 392 503	5 767 802

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.

(b) Ce poste enregistre les intérêts à recevoir sur les billets de trésorerie.

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts échus non courus	23 942	32 000
Echéance Emprunts à moins d'un an	2 783 876	104 519
Total	2 807 818	136 519

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS (en DT)

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2019 pour 36.597.348 DT et pour 32.117.280 DT en 2018.

NOTE 14 : COÛT DES VENTES (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Achats consommés	18 429 513	15 628 214
Frais de personnel	3 939 092	3 427 224
Services extérieurs	2 644 195	2 076 214
Amortissements et provisions	3 154 710	3 403 043
Total	28 167 510	24 534 695

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Location	51 252	48 812
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	156 119	237 808
Total	207 371	286 620

NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Achats non stockés	11 061	19 919
Frais de personnel	670 544	541 646
Services extérieurs	275 511	311 011
Amortissements et provisions	145 673	166 947
Total	1 102 789	1 039 523

NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Frais du personnel administratif	692 247	694 413
Services extérieurs	658 450	505 291
Achats non stockés	23 163	17 398
Amortissements et provisions	327 149	350 729
Total	1 701 009	1 567 831

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Redevance Air Liquide SA	311 085	290 109
Amortissements et provisions	165 287	930 000
Services extérieurs (*)	7 590	31 494
Total	483 962	1 251 603

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des besoins de comparabilité

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Charges financières	<327 319>	<841 851>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<225 786>	<122 964>
Intérêts des emprunts	<33 120>	<180 808>
Escompte	<1 571>	-
Pertes de change	<66 842>	<538 079>
Produits financiers	2 298 073	2 660 007
Intérêts de retard (a)	1 459 025	2 226 277
Intérêts sur compte courant actionnaires débiteur	837 678	29 589
Intérêts créditeurs des comptes courants	1 370	7 716
Gain de change	-	396 425
Produits financiers nets	1 970 754	1 818 156

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS (en DT)

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2018.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2019.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYES

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2018.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS RECUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2018.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le solde des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Banque de Tunisie	3 977 960	1 843 384
UBCI	1 734	2 087
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	4 232	7 273
Total	3 986 550	1 855 368

NOTE 31 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES

a) Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

- Les administrateurs, le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALTS
Air Liquide Tunisie Services SA	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe

b) Transactions avec les parties liées

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} janvier 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans et ayant pour objet la **fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.**
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 210.723 Euros, soit l'équivalent de 661.712 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 juin 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), ayant pour objet la **supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.**
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 160.150 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 51.000 Euros, soit l'équivalent de 160.150 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 décembre 2019 un contrat de services avec la société ALIZENT, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce à travers la **solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.**
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 39.639 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 2.421 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant total de 27.000.000 DT, pour une durée de 30 jours et

moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation.

Les produits financiers de l'exercice 2019 relatif à cette convention se sont élevés à 41.722 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1er octobre 2018, une convention de compte courant actionnaire avec la société Air Liquide Tunisie Services SA. En vertu de **cette convention, la société Air Liquide Tunisie S.A s'engage à verser des avances à la société Air Liquide Tunisie Services** afin de lui permettre de financer ses besoins de trésorerie et de renforcer ses capitaux. Les avances consenties seront rémunérées à un **taux d'intérêt annuel de 8%.**

Le montant total des avances versées par Air Liquide Tunisie s'élève au 31 décembre 2019 à 1.500.000 DT et les intérêts constatés en 2019 sont de 837.678 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 179.769 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA, un contrat de **licence de technologie ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.**

La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 2.379.136 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 6.281.760DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 28 mai 1998, un contrat de licence de marques avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la concession de la licence de **marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes** de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 250.611 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 661.746DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a facturé à la société Air Liquide Specna un montant de 51.252 DT hors taxes et ce, au titre des frais de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel sis à la zone industrielle de Borj Cedria.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 61.789 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA, portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de **l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.**

Le montant total facturé en 2019 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de **cette convention s'est élevé à 10.444.064 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 12.428.437 DT TTC.**

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA, une convention de crédit fournisseur ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2019 au titre de **cette convention s'est élevé à 1.457.344 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 1.734.239 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.**

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 06 octobre 2014, une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Specna portant sur :

- La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
- La fourniture de prestation par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2019 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 539.808 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 3.076.531 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} février 2018, un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (**Help Desk**) du Hub AMEI, de l'**IT area management et du support Infrastructure AMEI**.
Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à **60.426 Euros, soit l'équivalent de 189.750 DT.**
- Aucune facturation n'a eu lieu en 2019 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre du contrat de services conclu entre les deux parties en date du 1^{er} juillet 2015.
Par ailleurs, le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à **157.126 Euros, soit l'équivalent de 493.407 dinars.**
- Le chiffre d'affaires réalisé avec la société Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à **24.982.091 DT.**
- Le chiffre d'affaires réalisé avec la société Air Liquide Specna au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à **18.955 DT.**

c) Rémunérations des dirigeants

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 s'est élevée à **606.557 DT**. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de **40.000 dinars.**
- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de **10.000 DT.**

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux cautions douanières pour 32.060 DT et ce, en 2019 et 2018.

NOTE 33 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 24 avril 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Air Liquide Tunisie est un acteur industriel majeur du tissu économique tunisien et intervient dans de nombreux domaines industriels. Nous sommes également **l'un des fournisseurs principaux d'oxygène médical dans le pays et sommes donc en contact permanent** avec le Ministère de la Santé dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans ce contexte de crise, nous avons mis en place un plan de continuité **d'activité nous** permettant de maintenir nos services auprès de nos clients, en accordant la priorité à nos clients médicaux.

Notre première priorité concerne la sécurité de nos employés, et ceux de nos sous-traitants, avec une attention particulière à nos équipes médicales qui interviennent auprès des patients.

La majorité de nos employés travaille actuellement à domicile, et nous avons aménagé **l'organisation de nos employés postés sur les sites de production de manière à réduire autant que possible les risques de contamination** (ségrégation des équipes).

Alors que nous assurons la continuité de production, la demande de nos clients industriels a baissé de manière significative (environ 50%) depuis le début du confinement (23 mars 2020) et la demande de nos clients médicaux a légèrement baissé. La fermeture de la **majorité de nos clients industriels a donc impacté le chiffre d'affaires mais également le niveau des encaissements qui a baissé d'environ 50% depuis le début du confinement.**

Cette situation **nous a conduit à mettre en place un plan d'action robuste pour optimiser la trésorerie** et pouvoir faire face à nos obligations sociales et fiscales, tout en maintenant notre activité. Nos équipes commerciales et de recouvrement sont mobilisées pour renforcer **l'activité de recouvrement et nous ajustons nos décaissements en conséquence.** De nombreux efforts sont déployés pour recevoir le paiement de la dette du ministère de la Santé au titre de nos livraisons en gaz médicaux de 2019.

Air Liquide Tunisie a subi les conséquences de la crise sanitaire au premier trimestre de 2020 avec un impact potentiel sur ses états financiers de 2020. Nous nous adaptons en **permanence à l'évolution de la crise. A ce jour, la Direction Générale de la société considère que la continuité d'exploitation n'est pas à risque.**

Par ailleurs, compte tenu du contexte et de ses incertitudes, il sera proposé en Assemblée **Générale de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019. A cette occasion,** nous rappellerons à tous nos actionnaires que cette situation ne fait peser aucun risque sur **notre continuité d'exploitation sur les douze prochains mois.**

Les événements liés à la pandémie du COVID-19 ne sont pas liés à des conditions existantes à la date de clôture, et en conséquence, ils ne nécessitent aucun ajustement des états **financiers de l'établissement au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence** sur la situation financière de la société au cours des exercices futures qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles actuellement.

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU
31 décembre 2019**

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	28 167 510	18 429 513	3 939 092	3 154 710	2 644 195
Frais de distribution	1 102 789	11 061	670 544	145 673	275 511
Frais d'administration	1 701 009	23 163	692 247	327 149	658 450
Autres charges d'exploitation	483 962	-	-	165 287	318 675
/S	1 768 035	-	-	-	1 768 035
	33 223 305	18 463 737	5 301 883	3 792 819	5 664 866

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre **assemblée générale**, nous avons effectué l'**audit des états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA**, qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, l'**état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date**, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **54.461.655 DT**, y compris le **résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 9.532.861 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2019, **ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date**, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes **internationales d'audit applicables en Tunisie**. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus **amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers»** du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux **règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie** et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et **appropriés pour fonder notre opinion d'audit**.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les **plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée**. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, **et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions**.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour une valeur brute de 21.587.386 DT et provisionnées à hauteur de 1.433.759 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients sont principalement constituées par l'encours envers la société Air Liquide Tunisie Services, filiale qui assure la distribution des produits de la société Air Liquide Tunisie et ce, pour un montant de 15.134.510 DT.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 33 aux états financiers « événements postérieurs à la date de clôture », dans laquelle la Direction a décrit les mesures prises à la suite de la pandémie du virus COVID-19.

Les événements liés à la pandémie du COVID-19 ne sont pas liés à des conditions existantes à la date de clôture, et en conséquence, ils ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futures qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles actuellement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- **Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu** des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents **d'une manière propre à donner** une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la **gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute** déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes **concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres** facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés **comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu** ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous **déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit** des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous **décrivons ces questions** dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous **ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.**

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé **aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur** en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous **avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité** du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de **la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son** efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous **n'avons pas identifié de déficiences importantes** du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 **relatif aux conditions d'inscription** des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur **incombe au Conseil d'administration.**

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations fournies dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Autre point :

Il est à noter que la société devra se conformer, dans les délais prévus, aux nouvelles **dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires**, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019.

Fait à tunis , le 06 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa

Rapport Spécial

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 210.723 Euros, soit l'équivalent de 661.712 DT.

- Contrat de services conclu le 10 juin 2019 avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 160.150 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 51.000 Euros, soit l'équivalent de 160.150 DT.
- Contrat de services conclu le 10 décembre 2019 avec la société ALIZENT, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 39.639 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 2.421 DT.
- La convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie auprès de la Banque de Tunisie conclue en date du 25 décembre 2019. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant total de 27.000.000 DT, pour une durée de 30 jours et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation.
Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 avril 2020.
Les produits financiers de l'exercice 2019 relatifs à cette convention se sont élevés à 41.722 DT.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les opérations réalisées en 2019 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- La convention de compte courant actionnaire conclue avec la société Air Liquide Tunisie Services SA en date du 1^{er} octobre 2018 et autorisée par votre Conseil d'Administration du 30 novembre 2018. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie S.A s'engage à verser des avances à la société Air Liquide Tunisie Services afin de lui permettre de financer ses besoins de trésorerie et de renforcer ses capitaux. Les avances consenties seront rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 8%.
Le montant total des avances versées par Air Liquide Tunisie s'élève au 31 décembre 2019 à 1.500.000 DT et les intérêts constatés en 2019 sont de 837.678 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 179.769 DT TTC.
- Contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 2.379.136 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 6.281.760DT.

- Contrat de licence de marques conclu le 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que **modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012**, autorisés respectivement par votre Conseil d'Administration du **10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%**.

La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 250.611 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 661.746DT.

- Location à la société Air Liquide Specna des constructions édifiées sur un terrain à usage **industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria** pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40.000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par **votre Conseil d'Administration du 21 avril 2011.**

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 51.252 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 61.789 DT TTC.

- Convention de fournitures et de services conclue avec la société Air Liquide Tunisie Services SA en date du 2 août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1er janvier 2012, du 06 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisées respectivement par votre Conseil **d'Administration du 17 décembre 1993 , du 19 Novembre 2012, du 17 Avril 2015 et du 12 Avril 2016** portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la **société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion,** et de la mise à disposition de la logistique.

Le montant total facturé en 2019 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 10.444.064 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 12.428.437 DT TTC.

- Convention de crédit fournisseur conclue le 1^{er} décembre 2006 avec la société Air Liquide **Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 décembre 2006** ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 1.457.344 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 1.734.239 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 06 octobre 2014, une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Specna autorisée par votre Conseil **d'administration du 17 avril 2015 portant sur :**
 - La mise à disposition par la société **Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL**, et
 - La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2019 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 539.808 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 3.076.531 DT TTC.

- Contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2017, **autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.**

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 60.426 Euros, soit 189.750 DT.

- Avenant conclu le 1^{er} avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'Administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le **paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 euros hors taxes indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.** Aucune facturation n'a eu lieu en 2019 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 157.126 Euros, soit 493.407 dinars.

3. **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

a) *Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 s'est élevée à 606.557 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

b) *Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :*

Rubrique	<u>D.G</u>		<u>PCA</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Salaires	530 057	112 710	-	-	-	-
Avantages à court terme	76 500	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	30 000	30 000
Total	606 557	112 710	20 000	20 000	30 000	30 000

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Tunis, le 06 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa

AVIS DES SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE EURO -CYCLES

Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société «EURO- CYCLES» publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme YOSRA CHELLY.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2019	2018
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	2	74 088,750	68 122,350
<i>Moins Amortissements</i>		69 492,563	66 558,658
		4 596,187	1 563,692
Immobilisations Corporelles	2	19 268 082,315	18 575 123,253
<i>Moins Amortissements</i>		7 129 009,576	5 924 836,755
		12 139 072,739	12 650 286,498
Immobilisations Financières	3	262 249,000	139 300,000
<i>Moins Provisions</i>		0,000	0,000
		262 249,000	139 300,000
Total des actifs immobilisés		12 405 917,926	12 791 150,190
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		12 405 917,926	12 791 150,190
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	4.1	35 089 809,958	19 628 436,324
<i>Moins Provisions</i>		0,000	0,000
		35 089 809,958	19 628 436,324
Clients et Comptes Rattachés	4.2	9 704 445,570	11 258 485,731
<i>Moins Provisions</i>		104 866,004	104 866,004
		9 599 579,566	11 153 619,727
Autres actifs courants	4.3	2 056 945,285	2 462 560,091
<i>Moins Provisions</i>		0,000	0,000
		2 056 945,285	2 462 560,091
Placements & autres actifs financiers	4.4	9 644 192,000	8 200 000,000
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.5	12 690 828,778	11 398 952,009
Total des actifs courants		69 081 355,587	52 843 568,151
TOTAL DES ACTIFS		81 487 273,513	65 634 718,341

BILAN
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2019	2018
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
	5		
Capital social		8 910 000,000	8 100 000,000
Réserves		810 000,000	810 000,000
Résultats reportés		17 367 721,370	17 481 386,481
Total des capitaux propres avant résultat		27 087 721,370	26 391 386,481
Résultat de l'exercice		10 150 181,596	10 416 334,889
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		37 237 902,966	36 807 721,370
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
	6		
Emprunts	6.1	533 898,328	1 449 152,560
Autres passifs financiers			-
Provisions	6.2	780 838,991	200 000,000
Total des passifs non courants		1 314 737,319	1 649 152,560
Passifs courants			
	7		
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	22 126 263,176	7 910 839,696
Autres passifs courants	7.2	3 891 428,012	2 524 937,040
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	16 916 942,040	16 742 067,675
Total des passifs courants		42 934 633,228	27 177 844,411
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		44 249 370,547	28 826 996,971
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		81 487 273,513	65 634 718,341

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2019	2018
Produits d'exploitation			
Revenus	8.1	87 523 599,892	67 398 081,462
Autres produits d'exploitation		192 989,849	0.000
Total des produits d'exploitation		87 716 589,741	67 398 081,462
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours	8.2	341 415,114	-623 316,030
		-67 564	
Achats d'approvisionnements consommés		474,884	-52 583 801,570 *
Charges de personnel		-5 070 074,800	-4 084 827,566
Dotations aux amort. et aux provisions		-1 787 945,717	-983 651,956
Autres charges d'exploitation		-5 012 168,299	-4 585 075,565 *
		-79 093	
Total des charges d'exploitation		248,586	-62 860 672,687
Résultat d'exploitation	8.3	8 623 341,155	4 537 408,775
Charges financières nettes		-1 855 284,735	358 015,794 *
Produits des placements		4 110 159,816	5 946 493,097 *
Autres gains ordinaires		15 081,795	180 717,812
			*
Résultat des activités ordinaires avant impôt		10 893 298,031	11 022 635,478
Impôt sur les bénéfices		-743 116,435	-606 300,589
Résultat des activités ordinaires après impôt		10 150 181,596	10 416 334,889
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0,000	0,000 *
Résultat net de l'exercice	8.4	10 150 181,596	10 416 334,889
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		0.000	0.000
		-	
Résultats après modifications comptables		10 150 181,596	10 416 334,889

* Retraités pour des besoins de comptabilité.

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	9		
Résultat net		10 150 181,596	10 416 334,889
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		1 787 945,717	981 580,209
* Variation des :			
- stocks		-15 461 373,634	988 734,566
- créances		1 554 040,161	-662 366,942
- autres actifs		405 614,806	38 177,382
+ fournisseurs et autres dettes		14 215 423,480	704 117,487
+autres passifs		1 366 490,972	0.000
* Plus ou moins values de cession		0.000	-26 928,253
 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		 14 018 323,098	 12 439 649,338
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-698 925,462	-2 027 513,572
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0.000	29 000,000
d'immobilisations financières		-122 949,000	0.000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0.000	12 000,000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-821 874,462	-1 986 513,572
 Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Placements		-1 444 192,000	6 969 000,000
Dividendes et autres distributions		-9 720 000,000	-12 150 000,000
Remboursement d'emprunts		-571 463,334	-1 066 795,066
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-11 735 655,334	-6 247 795,066
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
VARIATION DE TRESORERIE		1 460 793,302	4 205 340,700
Trésorerie au début de l'exercice		11 173 461,254	6 968 120,554
Trésorerie à la clôture de l'exercice		12 634 254,556	11 173 461,254

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE ET FISCAL

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « EURO-CYCLES » est une entité du droit tunisien opérant dans le secteur d'industrie, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales du 03 Novembre 2000 tel qu'il a été modifié et complété par la législation et la réglementation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne et notamment la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 relative à la réorganisation du marché financier telle qu'elle été subséquentement amendée et complétée,

Les comptes de la société " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésoreries et les notes annexées,

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 Décembre 2018.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité est tenue sur ordinateur.

Le logiciel de comptabilité permet d'établir périodiquement, les journaux auxiliaires, le grand livre des comptes, les balances auxiliaires et la balance générale.

Le regroupement de tous les comptes permet d'établir les états financiers de la société " EURO-CYCLES".

La société " EURO-CYCLES" utilise les normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par ladite société.

A la date de notre intervention, les livres légaux (livre d'inventaire et journal centralisateur) étaient en cours de mise à jour.

Par ailleurs, le logiciel informatique a été déposé au Bureau de Contrôle des Impôts (Obligation légale prévue par l'article 62 du code de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés).

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société " EURO-CYCLES", sont établis en Dinar Tunisien.

1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERES

Les soldes des créances et des dettes de la société " EURO-CYCLES "arrêtés au 31 Décembre 2019, libellés en devise sont convertis pour leur contre-valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois de Décembre 2019, soit **1 € = 3,1402 TND** et **1 \$ = 2,7985 TND**.

1.5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs couts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Logiciel	33,33 %
- Site Web	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Equipements du bloc social	20 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

1.6. VALORISATION DES STOCKS

Les matières premières, le stock décors et les emballages ont été valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés au coût de production.

1.7. REGIME FISCAL

Le régime fiscal de la société, « EURO-CYCLES » société totalement exportatrice, est fixé par la loi 93/120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements qui limite l'exonération totale des bénéfices tirés de l'exportation à une période de 10 ans.

Par ailleurs, aux termes de l'article 5 de code d'incitations aux investissements, bénéficient de l'exonération des bénéfices tirés de l'exportation pour une durée de 10 ans, les opérations d'investissements relatives à la création, l'extension, le renouvellement, le réaménagement ou la transformation d'activité.

La loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 mentionne l'expiration de la prorogation de la durée de déduction totale prévue pour la loi de finances 2013 et oblige par la suite une imposition des bénéfices réalisés à l'export au taux réduit de 10% et ce, à partir de l'année 2014.

Toutefois, la société « EURO-CYCLES » est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- La TCL au taux de 0,1% sur le chiffre d'affaires provenant à l'exportation et ce à partir du 1^{er} janvier 2014,
 - Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
 - Taxe unique de compensation sur les transports routiers,
 - Taxe d'entretien et d'assainissement,
 - Droits et taxes perçus au titre des prestations directes (Téléphone, taxes portuaires, etc.),

- Contributions et cotisations au régime de sécurité sociale sauf pour le personnel étranger ayant opté pour son régime légal d'origine.

❖ La loi n°2017- 66 du 18 Décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 à institué une contribution sociale solidaire au profit des caisses sociales de taux 1% sur les bénéfices servant de base pour calcul de l'impôt sur les sociétés à partir de l'exercice 2018.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN TND)

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2019 un montant net de **4 596,187 TND** contre **1 563,692 TND** au 31 décembre 2018, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
logiciels	71 688,250	65 721,850
Site Web	2 400,500	2 400,500
VB IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 088,750	68 122,350
Amortissements	69 492,563	66 558,658
VN DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 596,187	1 563,692

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN TND)

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2019 un montant net de **12 139 072,739 TND** contre **12 650 286,498 TND** au 31 décembre 2018, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Terrain	1 016 553,900	1 016 553,900

Construction	9 599 043,116	7 448 483,514
matériel industriel	4 808 476,406	4 467 865,946
Outillage industriel	301 461,161	245 397,899
matériel de transport	1 438 584,311	1 438 584,311
AAI divers	1 571 895,475	1 413 274,414
Mobilier& matériel de bureau	195 465,933	182 553,730
équipement du bloc social	53 965,933	53 965,933
matériels informatique	282 636,377	252 252,939
Construction en cours	0,000	2 056 190,667
Valeurs brutes immobilisations corporelles	19 268 082,612	18 575 123,253
Amortissements	7 129 009,576	5 924 839,755
Valeurs nettes immobilisations corporelles	12 139 073,036	12 650 283,498

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimés en dinars tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS					VCN au 31/12/2019
	V. brute au 31/12/2018	Acquisition 2019	Reclassement 2019	Cession 2019	Régul 2019	V. brute au 31/12/2019	C. Amort. au 31/12/2019	Dotation 2019	Régul 2019	C. Amort. au 31/12/2019	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(1)+(2)+(3)+(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)=(7)+(8)+(9)	(6)-(10)
- Logiciels	65 721,850	5 966,400				71 688,250	64 158,158	2 933,905		67 092,063	4 596,187
- Site web	2 400,500	0,000				2 400,500	2 400,500	0,000		2 400,500	0,000
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	68 122,350	5 966,400	0,000	0,000	0,000	74 088,750	66 558,658	2 933,905	0,000	69 492,563	
- Terrain	1 016 553,900	0,000				1 016 553,900	0,000	0,000		0,000	1 016 553,900
- Constructions	7 448 483,514	94 368,935	2 056 190,667			9 599 043,116	1 261 066,4270	482 188,570		1 743 254,997	7 855 788,119
- Matériel industriel	4 467 865,946	340 610,460				4 808 476,406	2 739 760,515	349 176,431		3 088 936,946	1 719 539,460
- Outillage industriel	245 397,899	56 063,262				301 461,161	167 608,131	22 812,039		190 420,170	111 040,991
- Matériel de transport	1 438 584,311	0,000				1 438 584,311	926 204,134	167 348,283		1 093 552,417	345 031,894
- Installations générales, A. & A. divers	1 413 274,414	158 621,061				1 571 895,475	498 785,655	121 910,106		620 695,761	951 199,714
- Mobilier et matériel de bureau	182 553,730	12 911,906				195 465,636	102 152,961	24 458,332		126 611,293	68 854,343
- Equipement du bloc social	53 965,933	0,000				53 965,933	10 582,946	10 681,667		21 264,613	32 701,320
- Matériel informatique	252 252,939	30 383,438				282 636,377	218 675,986	25 597,393		244 273,379	38 362,998
- Constructions en cours	2 056 190,667		-2 056 190,667			0,000	0,000	0,000		0,000	0,000
TOTAL IMMO. CORPORELLES	18 575 123,253	692 959,062	0,000	0,000	0,000	19 268 082,315	5 924 836,755	1 204 172,821	0,000	7 129 009,576	12 139 072,739
TOTAL GENERAL	18 643 245,603	698 925,462	0,000	0,000	0,000	19 342 171,065	5 991 395,413	1 207 106,726	0,000	7 198 502,139	12 139 072,739

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES (EN DT)

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2019 un montant de **262 249,000 TND** contre **139 300,000 TND** au 31 décembre 2018, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Participation « TUNINDUSTRIES »	99 900,000	99 900,000
Participation « AFRICA PACK »	20 000,000	0,000
Emprunt national	24 000,000	36 000,000
Prêts aux personnels à plus d'un an	114 949,000	0,000
Cautionnement	3 400,000	3 400,000
TOTAL	262 249,000	139 300,000

- **PARTICIPATION « TUNINDUSTRIES »**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « TUNINDUSTRIES », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice.

Cette participation concerne 999 parts sociales de 100 TND chacune, soit 99,9% du capital de la société « TUNINDUSTRIES ».

Les dividendes encaissés par la société « EURO-CYCLES » au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à **3 496 500,000 TND**.

- **PARTICIPATION « AFRICA PACK »**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « AFRICA PACK », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice. Cette participation concerne 200 parts sociales de 100 TND chacune.

- **EMPRUNT NATIONAL**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 correspond à la participation de l'emprunt national. Les dividendes encaissés par la société « EURO-CYCLES » au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à **2 214,000 TND**.

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2019 un solde de **69 081 355,587 TND** contre un solde de **52 843 568,151 TND** au 31 décembre 2018 s'analysant ainsi comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Stocks	35 089 809,958	19 628 436,324
Clients et comptes Rattachés	9 704 445,570	11 258 485,731
Autres actifs courants	2 056 945,285	2 462 560,091
Placements et autres actifs financiers	9 644 192,000	8 200 000,000
Liquidité et équivalent de liquidité	12 690 828,778	11 398 952,009
TOTAL BRUT	69 186 221,591	52 948 434,155
Provision	<104 866,004>	<104 866,004>
TOTAL ACTIFS COURANTS	69 081 355,587	52 843 568,151

4.1. STOCKS

Les valeurs en stocks s'élèvent à la clôture de l'exercice 2019 à **35 089 809,958 TND** et se ventilent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
- Stock matières premières	18 435 393,000	17 497 778,000
- Stock MP en transit	14 405 812,520	0,000
- Stock décors	324 733,000	645 643,000
- Stock emballages	761 091,000	663 650,000
- Stock de produit finis	1 162 780,438	821 365,324
Total	35 089 809,958	19 628 436,324

- **Inventaire physique**

Nous avons assisté aux opérations de prise d'inventaire physique et nous nous sommes assuré que les quantités reprises sur le bilan du 31 décembre 2019 sont conformes à celles figurant sur les états d'inventaire de fin d'année.

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente un solde au 31 Décembre 2019 de **9 599 579,566 TND** se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
- Clients ordinaires	9 599 579,566	11 153 619,731
- Clients douteux ou litigieux	104 866,004	104 866,004
Solde du compte " Clients "	9 704 445,570	11 258 485,731
- PV pour dépréciation des clients	<104 866,004>	<104 866,004>
TOTAL	9 599 579,566	11 153 619,727

Le solde du compte " Clients et comptes rattachés " au 31 décembre 2019 représente **11,09 %** du chiffre d'affaires de l'exercice 2019 contre **16,7%** à la clôture de l'exercice précédent, soit un crédit clients d'environ 40 jours en 2019 et 60 jours au 31 décembre 2018.

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisant **2 056 945,285 TND** au 31 décembre 2019 se répartissent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Personnel avance et acompte	2 670,000	700,000
Fournisseurs avances et acomptes	714 243,664	571 420,422
Etat impôts et taxes	858 293,096	1 156 043,612
Produit à recevoir	414 879,438	524 859,968
Débiteurs divers	14 000,000	1 500,000
Prêt au personnel	0,000	189 768,000
Compte d'attente	0,000	18 268,089
Charges constatés d'avance	52 859,087	0,000
TOTAL	2 056 945,285	2 462 560,091

4.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de **9 644 192,000 TND** au 31 décembre 2019 contre un solde de **8 200 000,000 TND** au 31 décembre 2018 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
B trésor + B caisse court terme	9 600 000,000	8 200 000,000
Echéance à moins d'un an sur prêt NC	44 192,000	0,000

TOTAL	9 644 192,000	8 200 000,000
--------------	----------------------	----------------------

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 décembre 2019 à **12 690 828,778 TND** se répartit comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Banques	12 677 116,116	10 107 791,042
Régies d'avance et accréditifs	142,990	1 289 218,822
Caisse	13 569,672	1 942,145
TOTAL	12 690 828,778	11 398 952,009

NOTE5- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2019 à **37 237 902,966 TND** contre **36 807 721,370 TND** au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Capital social	8 910 000,000	8 100 000,000
Réserves	810 000,000	810 000,000
Résultat reporté	17 367 721,370	17 481 386,481
Résultat de l'exercice	10 150 181,596	10 416 334,889
TOTAL	37 237 902,966	36 807 721,370

- Suivant le procès-verbal du 02 Mai 2019, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer les dividendes aux titres de l'exercice 2018, et d'affecter par conséquent le résultat de l'exercice 2018 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice exercice 2018 : 10 416 334,889 TND

Résultat reporté 2017 : 17 481 386,481 TND

Résultat distribuable : **27 897 720,962 TND**

Dividendes en dinar tunisien **9 720 000,000 TND**

Résultat reporté après affectation **18 177 720,962 TND**

Soit la distribution de 1,200 TND par action.

- Suivant le procès-verbal du 02 Mai 2019, l'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital par incorporation de réserves d'un montant de **810 000,000 TND** pour passer de **8 100 000,000 TND** à **8 910 000,000 TND** et ce par la création de 810 000

actions nouvelles entièrement libérée à attribuer aux anciens actionnaires à raison d'un
(01) nouvelle action gratuite pour dix (10) actions anciennes.

5.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Modifications comptable	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)
♣ Solde au 31 Décembre 2017	8 100 000	810 000	15 734 799	-200 000	14 096 588	38 541 387
- Affectation du résultat 2017			13 896 588	200 000	-14 096 588	
- Augmentation de la réserve légale						
- Distribution des dividendes			-12 150 000			
- Modifications comptable 2018						
- Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2018					10 416 335	
♣ Solde au 31 Décembre 2018	8 100 000	810 000	17 481 387	0	10 416 335	36 807 722
- Affectation du résultat 2018			10 416 335		-10 416 335	0
- Distribution des dividendes			-9 720 000			-9 720 000
-augmentation de capital	810 000		-810 000			
- Résultat de au 31 Décembre 2019					10 150 181	10 150 181
♣ Solde au 31 Décembre 2019	8 910 000	810 000	17 367 722	0	10 150 181	37 237 903

NOTE 6–PASSIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2019, le solde de cette rubrique est de **1 314 737,319 TND** se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Emprunts	533 898,328	1 449 153,560
Provisions pour risques et charges	780 838,991	200 000,000
TOTAL	1 314 737,319	1 649 153,560

6.1 Emprunts

Les emprunts contractés par la société « EURO-CYCLES » d'une valeur de **533 898,328 TND** au 31 décembre 2019 contre **1 449 153,560 TND** au 31 décembre 2018 qui se détaillent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Emprunt UIB	533 898,328	1 449 153,560
TOTAL	533 898,328	1 449 153,560

(Montants en dinars)

Désignation	Solde au 31/12/2018	Mouvements 2019			Solde au 31/12/2019
		Ajout	Remboursements	Reclassements	
Crédit - UIB 4.500.000 D	1 449 154			-915 254	533 899
Total	1 449 154	0	0	-915 254	533 899

6.2 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique portant sur un montant de **780 838,991 TND** au 31 décembre 2019 contre **200 000,000 TND** au 31 décembre 2018 qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Notification fiscale	500 000,000	200 000,000
Affaire Incendie	280 838,991	0
TOTAL	780 838,991	200 000,000

NOTE 7 - PASSIFS COURANTS

Au 31 décembre 2019, les passifs courants présentent un solde de **42 934 633,228 TND** contre un solde de **27 177 844,411 TND** au 31 décembre 2018, Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Fournisseurs et comptes rattachés	22 126 263,176	7 910 839,696
Autres passifs courants	3 891 428,012	2 524 937,040
Concours bancaires et autres passifs financiers	16 916 942,040	16 742 067,675
TOTAL	42 934 633,228	27 177 844,411

7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les sommes dues aux fournisseurs totalisant une valeur de **22 126 263,176 TND** à la clôture de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Fournisseurs d'exploitation	21 791 015,658	7 484 895,660
Fournisseurs d'immobilisations	0,000	148 562,545
Fournisseurs d'exploitation-effets à payer	335 247,518	277 381,491
Total	22 126 263,176	7 910 839,696

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique reprend les postes suivants :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Client avance et acompte	537 437,570	0,000
Etat impôts et taxes	1 148 157,125	807 716,959
Personnel rémunérations dues	502 412,821	267 650,354
CNSS	238 722,253	248 643,157
Créditeurs divers	727 046,852	319 273,380
Charges à payer	737 618,991	881 653,190
Dividendes à payer	32,400	0,000
TOTAL	3 891 428,012	2 524 937,040

7.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le détail de cette rubrique se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Emprunt liés au cycle d'exploitation	15 894 842,159	15 504 293,643
Concours bancaires	56 574,222	225 490,755
Echéances à moins d'un an	915 254,232	976 398,473
Intérêts courus	50 271,427	35 884,804
TOTAL	16 916 942,040	16 742 067,675

- **Echéances à moins d'un an**

Les emprunts à court terme totalisant **915 254,232 TND** à la date de clôture de l'exercice 2019, s'analysent comme suit :

(Montants en dinar)

Désignation	Solde au 31/12/2018	Mouvements 2019			Solde au 31/12/2019
		Ajout	Remboursements	Reclassements	
Crédit					
- UIB 4.500.000 D	915 254		-915 254	915 254	915 254
- AMEN BANK 650.000 D	61 144		-61 144		0
Total	976 398	0	-976 398	915 254	915 254

NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat des exercices 2019 et 2018 se présente comme suit :

8.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaire est passé de **67 398 081,462 TND** à la clôture de l'exercice 2018 à **87 523 599,892 TND** au 31 décembre 2019, enregistrant ainsi une augmentation de **20 125 518,430 TND** (soit 30 %).

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2019, Les charges d'exploitation sont de l'ordre de **79 093 248,586 TND** contre un solde de **62 860 672,687 TND** au 31 Décembre 2018 se détaillent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
<u>Variation stocks PF et encours</u>	-341 415,114	623 316,030
<u>Achat matières consommés :</u>	67 564 474,884	52 583 801,570
• Achat MP	62 308 676,971	47 445 164,648
• Achat MP en Transit	14 405 812,526	0,000
• Achat emballage	4 026 085,503	3 225 491,145
• Achat décors	823 626,137	680 638,065
• Variation stock MP	-13 765 571,520	1 438 106,536
• Variation emballage	-1 003 434,000	-1 098 882,000
• Variation Décors	-350 953,000	26 194,000
• Achats non stockés des matières et fournitures	1 120 232,267	867 089,176
<u>Charges de personnel :</u>	5 070 074,800	4 084 827,566
• Charge de personnel	4 312 432,727	3 374 102,858
• Charges sociales légales	643 889,980	493 858,079
• Autres charges	113 752,093	216 866,629
<u>Dotations aux amorts et prov :</u>	1 787 945,717	983 651,956
• Dot immob incorporelle	2 933,905	8 948,409
• Dot immob corporelle	1 204 172,821	974 703,547
• Dot aux provisions pour risques	580 838,991	0,000
<u>Autres charges d'exploitation</u>	5 012 168,299	4 585 075,565
• Maintenance GPAO	2 690,736	17 344,194
• Entretien et réparations	356 396,913	171 261,644
• Primes d'assurances	109 634,091	123 993,487
• Etudes et recherches	105 556,999	118 331,397
• Transports et autres services extérieurs	3 036 617,069	2 819 529,998
• Rémunérations d'intermédiaires	168 054,257	192 452,227
• Publicités	141 019,158	99 677,744
• Transports / achats	6 639,584	20 007,432
• Divers	3 870,005	14 626,711
• Réceptions, voyages et déplacements	365 841,085	441 353,215
• Frais de télécommunications	52 484,712	60 391,448
• Commissions bancaires	157 550,303	118 110,632
• Charges diverses ordinaires	89 213,282	89 486,586
• Etats, impôts et taxes	365 600,378	298 508,850
• Autres charges liées à une modification comptable	50 999,727	0,000
TOTAL	79 093 248,586	62 860 672,687

8.3. CHARGE FINANCIERES NETTES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2019 un solde de **1 855 284,735 TND** s'analysant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Intérêts des emprunts	605 615,096	590 459,027
Intérêts des comptes courant	39 897,542	40 640,701
Intérêts des opérations de financement	5 336,332	2 105,377
Pertes de change	3 915 021,076	4 816 717,980
Gains de change	-2 710 585,311	-5 807 938,879
TOTAL	1 855 284,735	-358 015,794

8.4. PRODUITS DES PLACEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS

Les produits des placements et financiers d'une valeur de **4 110 159,816 TND** au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Produits des participations TUNINDUSTRIE	3 496 500,000	4 995 000,000
Intérêts sur placement CAT	563 986,337	906 076,117
Produits financiers	47 459,479	42 464,980
Produits emprunt national	2 214,000	2 952,000
TOTAL	4 110 159,816	5 946 493,097

8.5. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique d'une valeur de **15 081,795 TND** s'analyse au 31 décembre 2019 comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Gains ordinaires	0,000	40 758,514
Produits divers ordinaires	0,000	113 028,046
Produits net sur cession d'immobilisations	0,000	26 931,252
Différences de règlements	15 081,795	0,000
TOTAL	15 081,795	180 717,812

NOTE 9 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

9.1. VARIATION DES ELEMENTS DU BFR

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Stocks	-15 461 373,634	988 734,566
Clients et comptes rattachés	1 554 040,161	662 366,942
Autres actifs courants	405 614,806	38 177,382
Fourni et comptes rattachés	14 215 423,480	704 117,487
Autres passifs courants	1 366 490,972	0,000
+/-values de cession	0,000	26 928,253

9.2. TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2019

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Liquidités et équivalents de liquidités	12 690 828,778	11 398 952,009
Concours bancaires	56 574,222	225 491,000
Trésorerie au 31 Décembre 2019	12 634 254,556	11 173 461,254

NOTE 10 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Solde intermédiaires de gestion (Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	2019	2018
Ventes de marchandises	-	-
Coût d'achat des marchandises vendues	-	-
Marge commerciale	-	-
Revenus et autres produits d'exploitation	87 523 599,892	67 398 081,462
Production stockée ou déstockage	341 415,114	-623 316,030
Autres produits	192 989,849	-
Production immobilisée	-	-
Production d'exercice	88 058 004,855	66 774 765,432
Achats consommés	-67 564 474,884	-52 583 801,570 *
Marge sur coût matière	20 493 529,971	14 190 963,862
Activité totale	20 493 529,971	14 190 963,862
Marge brute totale	20 493 529,971	14 190 963,862
Autres charges externes	-4 646 567,921	-4 286 566,715 *
Valeur ajoutée brute	15 846 962,050	9 904 397,147
Impôts et taxes	-365 600,378	-298 508,850
Charges de personnel	-5 070 074,800	-4 084 827,566
Excédent brut d'exploitation	10 411 286,872	5 521 060,731
Produits de placement	4 110 159,816	5 946 493,097 *
Charges financières nettes	-1 855 284,735	358 015,794 *
Autres gains ordinaires	15 081,795	180 717,812
Autres pertes ordinaires	-	- *
Transfert et reprise de charges	-	-
Dotation aux amortissements et aux provisions	-1 787 945,717	-983 651,956
Impôt sur le résultat ordinaire	-743 116,435	-606 300,589
Résultats des activités ordinaires	10 150 181,596	10 416 334,889
Eléments extraordinaires	0,000	0,000 *
Effets des modifications comptables	-	-
Résultats net après modifications comptables	10 150 181,596	10 16 334,889

* Retraités pour des besoins de comptabilité.

NOTE 11 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2019	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	341 415,114	341 415,114					341 415,114
- Achats consommés	-67 564 474,884	-67 564 474,884					-67 564 474,884
- Charges de personnel	-5 070 074,800	-3 549 052,360	-1 472 856,729	-48 165,711			-5 070 074,800
- Dotations aux amort. et aux provisions	-1 787 945,717	-1 445 732,907	-100 661,344	-241 551,466			-1 787 945,717
- Autres charges d'exploitation	-5 012 168,299	-843 358,274	-413 002,643	-3 576 757,003	-56 374,737	-122 675,642	-5 012 168,299
- Charges financières nettes	-1 855 284,735				-1 855 284,735		-1 855 284,735
- Autres pertes ordinaires nettes	-						-
Total	-80 948 533,321	-72 821 203,311	-2 018 822,976	-1 936 332,206	-1 911 659,472	-48 230,044	-78 736 248,009

NOTE 12 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2019, la société « EURO-CYCLES » a conclu diverses transactions avec des parties liées.

Toutes les transactions ont été réalisées aux conditions du marché.

Sociétés	Solde au 31/12/2018	Achats 2019	Ventes 2019	Règlements 2019	Solde au 31/12/2019
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)+(2)+(3)+(4)
- Fournisseur TUNINDUSTRIES	5 803 032	9 928 260		-10 795 344	4 935 948
-Fournisseur DENVER	620 383	2 660 842		-2 698 175	583 050
- Client DENVER	340 532		702 800	-777 389	265 943
-Produits à recevoir TUNINDUSTRIES	0		192 990		192 990
-Fournisseur MDS AGIL	11 242	147 546		-147 976	10 812

Hergla					
TOTAL	5 814 274	10 075 806	192 990	10 943 320	5 139 750

NOTE 13 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il est à signaler que la prorogation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêt des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondiale, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

En outre et dans le cadre de efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de la dite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liés aux différents secteurs d'activités.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019.

Cependant, ils pourront avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futurs qui ne peut être estimée sur la base des informations disponibles.

NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Banques	Engagement	Montant en D	Hypothèque	Superficie en m ²	Rang
STB	CREDIT DE GESTION : Accréditifs + F import	9 000 000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 D	6 424 5 909	1 ^{er} 1 ^{er}
UIB	CREDIT DE GESTION :	5 000 000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) Totalité du Lot 51 (ancien lot 27)	6 424 5 909	utile utile
UIB	CREDIT MOYEN ET LONG TERME:	4 500 000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 D	6 424 5 909	utile utile
AMEN BANK	CREDIT MOYEN ET LONG TERME:	650 000	Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) Nantissement Matériel CABINE DE PEINTURE	5 909	2 ^{ème}



RAPPORT GENERAL SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mes dames et Messieurs les Actionnaires ;

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 02 MAI 2019 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « EURO-CYCLES – SA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 81 487 273,513 TND, un bénéfice net de 10 150 181,596 TND, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de 37 237 902,966 TND et une variation positive de trésorerie de 1 460 793,302TND.

Ces résultats sont arrêtés par le conseil d'administration du 12 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

OPINION

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES D'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Existence et évaluation des stocks

Point clé d'audit

Au 31 Décembre 2019, les stocks, s'élèvent pour une valeur nette de 35 089 809,958 TND et représentent 43% du total bilan.

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme un point clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan et les risques liés aux mouvements des stocks et à leurs évaluations.

Les stocks de matières premières, décors et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achats hors taxes récupérables majorés par les frais accessoires d'achats et à la valeur la plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation pour les éléments de produits finis.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'évaluation du dispositif du contrôle interne pour le suivi des entrées en stocks et la gestion de leurs mouvements ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques avec une présence aux inventaires des différents magasins.
- Vérification de l'évaluation de leurs couts en conformité avec la norme comptable tunisienne NCT4 sur les stocks.
- Identification et vérification de l'exhaustivité des stocks de matières premières en transit au 31 décembre 2019.

Présentation des états financiers

Point clé d'audit

Les états financiers doivent être présentés conformément à la norme comptable générale afin d'assurer la représentation fidèle de l'information financière, de se conformer aux caractéristiques qualitatives de l'information financière principalement en matière de comparabilité et d'aider par conséquent les utilisateurs des états financiers dans leurs prise de décisions.

Réponses apportées

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer si la présentation des états financiers est conforme au référentiel comptable Tunisien et plus précisément au cadre conceptuel et la norme générale 1.

Pour faire cette évaluation, nous nous sommes demandé si la présentation des états financiers traduit :

- Le classement et la description appropriés des divers éléments de l'information financière et des opérations et événements sous-jacents
- La présentation, la structure et le contenu approprié des états financiers qui consiste principalement à prendre en considération la terminologie utilisée, le niveau de détail fourni, le regroupement et la ventilation des montants et le sous-jacents des montants qui y figurent.

Nous avons donc procédé aux retraitements des rubriques suivants au niveau de l'état de résultat et le solde intermédiaire de gestion de l'exercice antérieur.

- Achats d'approvisionnements consommés ;
- Autres charges d'exploitation ;
- Charges financières nettes ;
- Produits de placement ;
- Autres pertes ordinaires ;
- Eléments extraordinaires.

OBSERVATIONS

- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2016. Une notification des résultats de vérification fiscale a été adressée en 2017 ayant pour effet de réclamer un complément d'impôt et taxes pour un montant de 3 996 137,150 TND dont 2 188 856,626 TND pénalités.

En décembre 2017, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale. L'administration fiscale a retenue un certain nombre observations et d'arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant aux autres points non retenues par l'administration fiscale

Au 31 décembre 2019, le dossier en question est traité au niveau de la commission nationale de conciliation.

En 2018, la société a provisionné 200 000,000 TND qu'elle l'a affectée directement aux résultats reportés suivant la décision de l'AGO du 2 MAI 2019.

En 2019, la société a constaté une provision pour risques et charges complémentaire de 300 000,000 TND.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

- L'assurance « GAT » et la société « ECOPLAST » ont déclenché une action en justice à l'encontre de la société « EURO-CYCLES- SA » suite à l'incendie survenu le 22 Juillet 2017, et qui a causé des dommages à la société « ECOPLAST » estimés à 862 000,000 TND.

Selon la décision du tribunal de première instance de Tunis en date du 17 Octobre 2019, les sociétés « EURO-CYCLES- SA » et « ECOPLAST » sont tenus conjointement de payer les montants suivants :

- 544 900,000 TND en tant que compensation de l'assurance GAT, au titre des valeurs de dommages ;
- 353,800 TND au titre des procès-verbaux des huissiers notaires ;
- 15 500,000 TND au titre des honoraires des experts ;
- 800,000 TND au titre des avocats ;
- 124,182 TND au titre de procès-verbal de convocation à l'audience de tribunal

La société a constaté une provision pour risques et charges de 280 838,991 TND.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

- Nous attirons votre attention sur la note « événements postérieurs à la date de clôture de états financiers ». ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Toutefois, il est à signaler que la prorogation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêté des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondiale, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

En outre et dans le cadre de efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de la dite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liés aux différents secteurs d'activités.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019.

Cependant, ils pourront avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futurs qui ne peut être estimée sur la base des informations disponibles.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- Suite à la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2019 et afin de se conformer aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des affaires, il a été décidé comme suit :
 - Le changement du mode de gouvernance de la société en optant pour la dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et celles du directeur général.
 - La nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration
 - La mise à jour des statuts de la société conformément aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société « EURO-CYCLES – SA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement

comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 mars 2020 pour arrêter les états financiers et que s'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liées au COVID-19, la direction a indiqué qu'ils font l'objet d'une communication à l'organe délibérant appelé à statuer sur les comptes.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « EURO-CYCLES – SA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer

sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

- des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Sousse, le 14 avril 2020

LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

YOSRA CHELLY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A-Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice 2019 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

A.1 Opérations réalisées avec la société « TUNINDUSTRIES » (la société Euro-cycles détient 99% du capital de la société TUNINDUSTRIES)

1- Au cours de l'exercice 2019, la société « TUNINDUSTRIES » a facturé des achats des matières premières à la société « EURO-CYCLES – SA » pour un total de 9 928 260,298 TND se répartissant comme suit :

Opérations	Montant en TND
Structures	2 451 787,800
Roues	5 422 498,063
Assises	2 053 974,435
Total	9 928 260,298

Le compte fournisseur « TUNINDUSTRIES » présente au 31 Décembre 2019 un solde créditeur de 4 935 948,279 TND.

2- Au titre de l'exercice 2019, la société « Euro-cycles » :

- a donné en location des locaux à usage industriels à la société « TUNINDUSTRIES » pour un loyer annuel de 28 235,294 TND.

- a facturé aussi des frais administratifs pour un montant global de 164 754,555 TND.

A.2 Opérations réalisées avec « MDS AGIL HEGLA »

- Au cours de l'exercice 2019, la société « MDS AGIL HERGLA » a facturé des achats des carburants à la société « EURO-CYCLES -SA » pour un total de 147 546,186 TND.

Le compte fournisseur « MDS AGIL HERGLA » présente au 31 décembre 2019, un solde créditeur de 10 812,204 TND.

A.3 Opérations réalisées avec la société « DENVER »

- Au cours de l'exercice 2019, la société « DENVER » a facturé des achats des matières premières à la société « EURO-CYCLES – SA » pour un total de 2 660 842,120 TND.

Le compte fournisseur « DENVER » présente au 31 décembre 2019, un solde créditeur de 583 050,103 TND.

- La société « EURO-CYCLES- SA » a facturé au titre de l'exercice 2019, un chiffre d'affaire de 702 799,817 TND à la société « DENVER ».

Le compte client « DENVER » présente au 31 décembre 2019, un solde débiteur de 265 942,439 TND.

A-4- Opérations réalisées avec la société « AFRICAPACK »

Suivant les statuts de la société « AFRICAPACK » enregistrés à la recette des actes des sociétés de Sousse en date du 03/05/2019 sous le N° 19501492 quittance M001676, la société « EURO CYCLES » a apporté la somme de 20 000DT en tant qu'apport en numéraire et reçoit en contrepartie 200 parts sociales d'une valeur nominale de 100DT soit 1% du capital de la société.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

B-1- Votre conseil réuni le 28 avril 2016 a fixé la rémunération et avantages annuels du Président Directeur Général comme suit :

- Une rémunération annuelle de 120 000,000 TND nette de tous impôts,
- Un véhicule de fonction et les frais y afférents,
- La prise en charge de la cotisation CNSS,
- La prise en charge des frais de télécommunications.

B-2-La rémunération et avantages annuels du Directeur Général Adjoint ayant opté pour le maintien de son statut de salarié a été fixée par le contrat de travail du 04 Juillet 2005 comme suit :

- Un salaire annuel net de tous impôts de 60 000,000 TND,
- Un intéressement net de tous impôts au taux de 5% calculé sur le résultat net de l'exercice,
- Un véhicule de fonction et les frais y afférents,
- Un abonnement téléphonique professionnel,
- Des frais de logement à hauteur de 650,000 TND par mois,
- Un billet d'avion, par an pour le DGA et sa famille dans la limite de 2 500,000 TND par an,
- Prise en charge de l'assurance CFE.

B-3- Votre conseil d'administration réuni au 23 octobre 2004 a fixé La rémunération annuelle du président du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 23 Octobre 2004 pour un montant de 36 000,000 TND net de tous impôts.

B-4- Votre conseil d'administration réuni le 12 Mars 2020 a alloué des jetons de présence d'un montant net de 5 000,000 TND au titre de l'exercice 2019 pour chaque membre du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Sousse, le 14 avril 2020

LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

YOSRA CHELLY

FCP SMART EQUITY 2
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 02 Mai 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY 2», qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 7 794 445 dinars, un actif net de 7 708 980 dinars et une valeur liquidative égale à 1 040,067 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 7 des états financiers relative aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019 et liés à la propagation de la pandémie de COVID-19 courant 2020. Cette note décrit l'impact de ces événements exceptionnels sur l'activité du fonds commun de placement à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 31 mars 2020.

Ces événements risqueront d'avoir une répercussion sur l'activité du fonds. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances du fonds ne peut être estimé de façon fiable à la date de ce rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire dans l'établissement et la préparation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute

important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds avec la réglementation en vigueur

Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds commun de placement avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 6 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT ET CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

Bilan arrêté au 31 décembre 2019
(Exprimé en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4.1.1	4 838 121	5 916 809
Titres OPCVM		26 666	357 818
Actions et droits rattachés		4 726 359	5 431 347
Obligations et valeurs assimilées		85 096	127 644
Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	2 749 658	2 318 447
Placements monétaires		2 658 009	2 105 090
Disponibilités		91 649	213 357
Créances d'exploitation	4.1.3	206 666	58 885
TOTAL ACTIF		7 794 445	8 294 141
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.4	33 432	37 887
Autres créditeurs divers	4.1.5	52 033	52 265
TOTAL PASSIF		85 465	90 152
 ACTIF NET			
Capital	4.1.6	7 455 884	8 097 334
Sommes distribuables		253 096	106 655
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		253 096	106 655
ACTIF NET		7 708 980	8 203 989
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 794 445	8 294 141

Etat de résultat arrêté au 31 décembre 2019
(Exprimé en dinar)

	Note	Exercice clos le	
		31/12/2019	31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	229 597	166 795
Dividendes		223 145	157 343
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 452	9 452
Revenus des placements monétaires	4.2.2	233 449	143 556
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		463 046	310 351
Charges de gestion des placements	4.2.3	(137 996)	(125 594)
REVENU NET DES PLACEMENTS		325 050	184 757
Autres charges	4.2.4	(65 439)	(44 261)
RESULTAT D'EXPLOITATION		259 611	140 496
Régularisation du résultat d'exploitation		(6 515)	(33 841)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		253 096	106 655
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 515	33 841
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(412 588)	344 268
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		117 091	(182 326)
Frais de négociation de titres		(7 998)	(16 830)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(43 884)	285 608

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 décembre 2019
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le	
	31/12/2019	31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET		
RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(43 884)	285 608
Résultat d'exploitation	259 611	140 496
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(412 588)	344 268
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	117 091	(182 326)
Frais de négociation de titres	(7 998)	(16 830)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	106 650	104 727
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(344 475)	3 032 843
Souscriptions		
- Capital	-	3 578 470
- Régularisation des sommes non distribuables	-	352 159
- Régularisation des sommes distribuables	-	5 384
Rachats		
- Capital	(351 149)	(833 329)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 535	(86 983)
- Régularisation des sommes distribuables	(6520)	(10 791)
- Droit de sortie	10659	27 933
VARIATION DE L'ACTIF NET	(495 009)	3 213 724
ACTIF NET		
En début de l'exercice	8 203 989	4 990 264
En fin de l'exercice	7 708 980	8 203 989
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	7748	4 971
En fin de l'exercice	7412	7748
VALEUR LIQUIDATIVE	1040,067	1058,852
TAUX DE RENDEMENT	(0,47%)	7,01%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUITY 2 » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 27 mai 2015 à l'initiative conjointe de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et de l'Amen Bank et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le capital initial s'élève à 100.000 dinars divisé en 100 parts de 1.000 dinars chacune. Sa durée de vie est de 5 ans à compter de sa date de constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUITY 2 » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant Smart Asset Management.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titre

Le portefeuille titre est arrêté au 31 Décembre 2019 à 4 838121DT, détaillé comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Titres OPCVM		26 595	26 666	0,34%
TUNISIE SICAV	251	26 595	26 666	0,34%
Obligations et valeurs assimilées		80 000	85 096	1,09%
ATL 2015/2 TF	2 000	80 000	85 096	1,09%
Actions et droits rattachés		4 670 920	4 726 359	60,64%
ADWYA	22 409	116 943	56 023	0,72%
AMEN BANK	7 200	186 892	210 168	2,70%
ARTES	10 800	76 630	52 531	0,67%
ASSAD	19 640	167 340	140 328	1,80%
ATB	9 890	43 918	39 580	0,51%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	38 890	97 397	153 616	1,97%
ATTIJARI BANK	6 146	265 873	202 806	2,60%
BH BANK	10 800	182 343	128 855	1,65%
BIAT	3 097	344 319	355 505	4,56%
CEREALIS	16 054	71 970	102 280	1,31%
DELICE HOLDING	5 038	54 545	52 486	0,67%
EURO-CYCLES	9 971	260 992	187 156	2,40%
ICF	1 817	279 140	219 105	2,81%
MAGASIN GÉNÉRAL	5 964	151 691	172 956	2,22%
ONE TECH HOLDING	14 542	148 394	201 683	2,59%
PGH	12 629	127 579	165 692	2,13%
SAH	15 587	145 766	184 674	2,37%
SFBT	8 013	111 091	152 720	1,96%
SOPAT	66 500	122 356	112 052	1,44%
SOTETEL	44 621	248 522	224 399	2,88%
SOTIPAPIER	22 371	89 895	155 881	2,00%
SOTUVER	39 201	323 492	330 347	4,24%
SPDIT SICAF	11 867	116 666	99 718	1,28%
TELNET HOLDING	26 942	142 484	250 938	3,22%
TPR	37 554	109 869	178 607	2,29%
TUNISAIR	63 487	44 763	39 806	0,51%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	6 105	96 723	51 282	0,66%
TUNISIE VALEURS	546	8 463	9 040	0,12%
UIB	14 351	364 371	327 059	4,20%
UNIMED	17 746	170 493	169 066	2,17%
Total		4 777 515	4 838 121	62,07%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-dessous :

	Coût d'acquisition	intérêts courus net	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2018	5 441 067	7 644	468 098	5 916 809	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	2 178 615			2 178 615	
Titres OPCVM	381 246			381 246	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Cession Actions	(2 474 352)			(2 474 352)	117 091
Anuités Obligations et valeurs assimilées	(40 000)			(40 000)	
Cession Titres OPCVM	(709 061)			(709 061)	
Variation des plus ou moins-value latente			(412 588)	(412 588)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(2 548)		(2 548)	
Soldes au 31 décembre 2019	4 777 515	5 096	55 510	4 838 121	117 091

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 2 749 658 dinars au 31 Décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Placements monétaires	2 650 000	2 658 009	34,10%
Compte à terme	2 650 000	2 658 009	34,10%
BNA (taux : 12,00%, durée : 150 jours, échéance : 27/04/2020)	700 000	707 256	9,07%
Amen Bank (taux : 10,95%, durée : 150 jours, échéance : 25/05/2020)	500 000	500 598	6,42%
ATB (taux : 10,95%, durée : 150 jours, échéance : 29/05/2020)	600 000	600 000	7,70%
BTE (taux : 10,80 %, durée : 150 jours, échéance : 31/05/2020)	250 000	250 000	3,21%
BH BANK (taux : 11,80 %, durée : 153 jours, échéance : 01/06/2020)	600 000	600 155	7,70%
Disponibilité	91 649	91 649	1,18%
Total	2 741 649	2 749 658	35,28%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2019 un solde de 206 666 dinars contre un solde de 58 885 dinars au 31 Décembre 2018, et représente essentiellement le montant à encaisser sur cession de titres.

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à 33 432 dinars contre 37 887 dinars au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	2019	2018
Rémunération du gestionnaire	31 097	35 414
Rémunération du dépositaire	2 335	2 473
Total	33 432	37 887

4.1.5. Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à 52 033 dinars contre 52 265 dinars au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	2019	2018
Redevance CMF	655	692
Honoraires commissaire aux comptes	6 097	6 377
Etat, retenue à la source sur commissions	701	409
Achat titres à payer	12 543	34 277
Retenue à la source à opérer sur Dépôt à vue	4 345	1 018
Retenue à la source à opérer sur Obligations	1 019	1 529
Intérêts précomptés sur Certificat de dépôt	-	7 963
Intérêts précomptés sur Compte à terme	26 673	-
Total	52 033	52 265

4.1.6. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018

Montant	8 097 334
Nombre de parts émises	7 748
Nombre de copropriétaires	25

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	351149
Nombre de parts rachetées	336
Nombre de copropriétaires sortants	5

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(412 588)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	117 091
Frais de négociation de titres	(7 998)
Droits de sortie	10 659
Régularisation des sommes non distribuables	2 535

Capital au 31/12/2019

Montant	7 455 884
Nombre de parts émises	7 412
Nombre de copropriétaires	20

4.2. Note explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à 229 597 dinars contre 166 795 dinars au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	2019	2018
Revenus des actions et valeurs assimilées	223 145	157 343
Intérêts des obligations	6 452	9 452
Total	229 597	166 795

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 233 449 dinars contre 143 556 dinars au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Intérêts des certificats de dépôts	129 803	45 768
Intérêts des dépôts à vue	103 646	97 788
Total	233 449	143 556

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 137 996 dinars contre 125 594 dinars au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Rémunérations du gestionnaire	128 387	116 795
Rémunérations du dépositaire	9 609	8 799
Total	137 996	125 594

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 65 439 dinars contre 44 261 dinars au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Redevances CMF	8 075	7 407
Retenue à la source sur intérêts de Dépôt à vue	25 390	19 557
Honoraires Commissaire aux comptes	6 437	5 969
Commissions bancaires	130	147
Retenue à la source sur Intérêts de Certificat de dépôt	24 056	9 154
Retenue à la source sur obligations	1 800	2 400
Retenue à la source sur intérêts courus	(510)	(510)
Impôts taxes et Versements Assimilés	61	137
Total	65 439	44 261

5. AUTRES INFORMATIONS : DONNEES PAR PART ET PAR RATIOS

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	62,472	40,056	37,643	40,154	2,931
Charges de gestion des placements	(18,618)	(16,210)	(17,179)	(16,949)	(2,421)
Revenus net des placements	43,855	23,846	20,465	23,204	0,510
Autres charges	(8,829)	(5,713)	(4,996)	(5,943)	(0,967)
Résultat d'exploitation (1)	35,026	18,133	15,468	17,261	(0,457)
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,879)	(4,368)	(0,121)	0,102	0,821
Sommes distribuables de l'exercice	34,147	13,765	15,347	17,363	0,364
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,879	4,368	0,121	(0,102)	(0,821)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(55,665)	44,433	(9,174)	38,783	(4,737)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15,797	(23,532)	10,167	1,304	(1,735)
Frais de négociation de titres	(1,079)	(2,172)	(0,984)	(3,530)	(0,763)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(40,946)	18,729	0,009	36,558	(7,235)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(5,921)	36,862	15,477	53,819	(7,692)
Droits de Sortie	1,438	3,605	0,208	1,258	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(39,508)	22,334	0,217	37,815	(7,235)
Régularisation du résultat non distribuable	0,341	34,225	0,147	(1,704)	(40,713)
Sommes non distribuables de l'exercice	(39,167)	56,559	0,364	36,112	(47,948)
Distribution de dividendes	13,765	15,347	17,382	0,364	-
Valeur liquidative	1040,067	1 058,852	1 003,875	1 005,546	952,416
Actif Net Moyen	7 956 483	6 597 127	4 994 418	4 900 780	5 093 853

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des Placements / actif net moyen	1,73%	1,90%	1,71%	1,73%	0,25%
Autres charges / actif net moyen	0,82%	0,67%	0,50%	0,61%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,26%	2,13%	1,54%	1,76%	(0,04%)

6. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion du "FCP SMART EQUITY 2" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une commission de gestion annuelle de 1,5% HT de l'actif employé en actions cotées et 1% HT du reste de l'actif.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du fonds. Le règlement effectif se fait trimestriellement dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

Le gestionnaire perçoit également une commission de surperformance qui vise à le rémunérer dès que le fonds réalise, à l'échéance des 5 ans, un rendement supérieur à 33,82%, en intégrant les distributions annuelles de dividendes, soit un taux de rendement de 6% par an, capitalisé sur 5 ans. Cette commission de surperformance calculée, après déduction de tous les frais et commissions, est de 15% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé à l'échéance et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

Une provision, ou le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière VL à la fin de la période de 5 ans.

Son règlement effectif au profit du gestionnaire se fera à l'échéance du fonds.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT à partir de la 3ème année. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

7. NOTES AUX EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE :

Suite à la survenance des événements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

- Continuité de l'exploitation :

À l'issue des événements exceptionnels cités ci-dessus, l'exploitation du FCP SMART EQUITY 2 s'est poursuivie normalement jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres du fonds (achat et vente en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.

- Variation de la valorisation des actions cotées :

À l'issue des événements exceptionnels cités ci-dessous, les cours des titres cotés ont accusé une baisse notable pendant quelques séances avant de se stabiliser et d'enregistrer une remontée, à la date de la rédaction de ce rapport. Les cours restent cependant tributaires de l'impact de ces événements exceptionnels sur les sociétés cotées et à leurs capacités à s'adapter au contexte actuel.

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIERE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN (Unité : en DT)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIF</u>			
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>69 376 452,571</u>	<u>90 755 541,181</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	2 103 300,656	204 132,256
b-	Obligations et valeurs assimilées	67 273 151,915	90 551 408,925
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>15 635 939,221</u>	<u>18 719 518,463</u>
a-	Placements monétaires	3.2 0,000	0,000
b-	Disponibilités	3.3 15 635 939,221	18 719 518,463
AC4	<u>Autres actifs</u>	3.4 47 826,798	56 859,223
TOTAL ACTIF		85 060 218,590	109 531 918,867
<u>PASSIF</u>			
PA1	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	3.5 0,000	0,000
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	3.6 137 845,593	410 344,046
a-	Opérateurs créditeurs	137 845,593	410 344,046
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	3.7 145 142,562	191 528,386
a-	Autres créditeurs divers	145 142,562	191 528,386
TOTAL PASSIF		282 988,155	601 872,432
<u>ACTIF NET</u>			
CP1	<u>Capital</u>	3.8 79 970 371,712	104 394 994,877
CP2	<u>Sommes distribuables</u>	3.9 4 806 858,723	4 535 051,558
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	-719,209	539,122
b-	Sommes distribuables de l'exercice	4 807 577,932	4 534 512,436
ACTIF NET		84 777 230,435	108 930 046,435
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		85 060 218,590	109 531 918,867

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.1</u>	4 368 519,642	5 660 402,856
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.2</u>	217 279,993	1 137 546,388
Total des revenus des placements		<u>4 585 799,635</u>	<u>6 797 949,244</u>
<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>3.10</u>	-102 263,246	0,000
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.11</u>	-812 009,569	-1 123 756,834
Revenu net des placements		<u>3 671 526,820</u>	<u>5 674 192,410</u>
<u>Autres charges</u>	<u>3.12</u>	-128 188,563	-173 568,017
Résultat d'exploitation		<u>3 543 338,257</u>	<u>5 500 624,393</u>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>1 264 239,675</u>	<u>-966 111,957</u>
Sommes distribuables de l'exercice		<u>4 807 577,932</u>	<u>4 534 512,436</u>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-1 264 239,675</u>	<u>966 111,957</u>
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		89 064,740	32 783,452
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		-63 176,999	-564 534,388
<u>Frais de négociation de titres</u>		-101,549	-288,795
Résultat net de l'exercice		<u>3 569 124,449</u>	<u>4 968 584,662</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>3 569 124,449</u>	<u>4 968 584,662</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>3 543 338,257</u>	<u>5 500 624,393</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>89 064,740</u>	<u>32 783,452</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-63 176,999</u>	<u>-564 534,388</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-101,549</u>	<u>-288,795</u>
AN2 <u>Distributions de dividendes</u>	<u>-4 533 568,002</u>	<u>-5 279 278,494</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>-23 188 372,447</u>	<u>-48 836 237,699</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>403 340 633,944</u>	<u>544 948 198,171</u>
<u>Capital</u>	<u>395 192 800,380</u>	<u>526 319 408,646</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-6 352 156,482</u>	<u>-1 274 876,202</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>14 499 990,046</u>	<u>19 903 665,727</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-426 529 006,391</u>	<u>-593 784 435,870</u>
<u>Capital</u>	<u>-418 039 437,842</u>	<u>-573 937 385,417</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>4 748 384,587</u>	<u>1 389 420,787</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-13 237 953,136</u>	<u>-21 236 471,240</u>
Variation de l'actif net	<u>-24 152 816,000</u>	<u>-49 146 931,531</u>
AN4 <u>Actif net</u>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>108 930 046,435</u>	<u>158 076 977,966</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>84 777 230,435</u>	<u>108 930 046,435</u>
AN5 <u>Nombre d'actions</u>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>1 054 042</u>	<u>1 532 910</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>823 367</u>	<u>1 054 042</u>
Valeur liquidative	<u>102,964</u>	<u>103,345</u>
AN6 <u>Taux de rendement</u>	<u>3,79%</u>	<u>3,79%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2019 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	2 103 300,656
Obligations	2	15 665 793,537
Bons de trésor assimilable	3	51 607 358,378
Total		69 376 452,571

3.1.1- Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées:

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
Tunisie sicav	11 152	2 000 133,504	2 103 300,656	2,48%
TOTAL	11 152	2 000 133,504	2 103 300,656	2,48%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	200 000,000	201 328,000	0,24%	
ABSUB2016-111	5 000	200 000,000	201 328,000	0,24%	
AB 2009 CA	18 000	599 976,000	606 628,800	0,72%	
AB 2009 CB	13 000	433 316,000	440 637,600	0,52%	
AB 2011-1	20 000	400 000,000	405 168,000	0,48%	
AB 2011-1VAR	20 000	400 000,000	407 168,000	0,48%	
AB 2012 B	60 000	1 800 000,000	1 836 528,000	2,17%	

AB 2012 BB	10 000	300 000,000	306 088,000	0,36%
AB 2014	20 000	400 000,000	419 840,000	0,50%
AB 2014A2	5 000	100 000,000	104 960,000	0,12%
AB2008 TA	25 000	666 628,664	687 948,664	0,81%
AB2008 TAA	40 000	1 066 610,600	1 100 722,600	1,30%
AB2008 TB	15 000	675 000,000	698 232,000	0,82%
ATB 2009 TB1	5 000	250 000,000	257 040,000	0,30%
ATL 2013-2TF	10 000	200 000,000	201 480,000	0,24%
ATL 2016-1 C	2 000	160 000,000	165 096,000	0,19%
ATILESG15-2A	5 000	100 000,000	100 116,000	0,12%
ATTIJ 2017	4 000	240 000,000	248 345,600	0,29%
ATTIJ 2017	10 000	600 000,000	620 864,000	0,73%
BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
BNA 2009	10 000	333 320,000	343 904,000	0,41%
BNA 20091	10 000	333 320,000	343 904,000	0,41%
BTE 2011/B	5 000	325 000,000	339 512,000	0,40%
CIL 2013/1B	5 000	100 000,000	100 412,000	0,12%
CIL 2014/2	3 000	60 000,000	63 357,600	0,07%
CIL 2015/2	10 000	200 000,000	202 104,000	0,24%
HL 2013/2B	7 500	300 000,000	314 838,000	0,37%
HL 2016/1	5 000	200 000,000	206 252,000	0,24%
HL 2016-1	10 000	400 000,000	412 504,000	0,49%
MODSING2012	5 000	100 000,000	104 516,000	0,12%
SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	90 000,000	0,11%
TL 2013/2	2 000	80 000,000	84 396,800	0,10%
TL SUB 2016	2 500	250 000,000	263 126,000	0,31%
TLG 2016-1 B	5 000	400 000,000	418 364,000	0,49%
ATTIJ LEASING 2017-1	5 250	315 000,000	315 533,401	0,37%
UIB 2009/1C	16 000	800 000,000	817 190,400	0,96%
UIB 2011/B	15 000	900 000,000	915 020,872	1,08%
UIB 2011-1BB	5 000	300 000,000	305 288,000	0,36%
UIBSUB2016	16 000	960 000,000	1 016 051,200	1,20%
TOTAL		17 248 171,264	15 665 793,537	18,48%

- (i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.
- (ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné de 10 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 11 KDT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant.

En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
BTA 5.50% 10/2020	13 000	12 975 690,000	13 097 591,639	15,45%
BTA 5.50% 10/2020A	3 000	2 993 370,000	3 021 501,147	3,56%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	4 000	3 912 240,000	3 982 744,918	4,70%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)B	3 213	3 207 537,900	3 264 370,094	3,85%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS) E	7 787	7 787 000,000	7 942 613,626	9,37%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	4 015 540,984	4,74%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	498 442,623	0,59%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	498 812,623	0,59%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	499 242,623	0,59%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	499 027,623	0,59%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	998 245,246	1,18%
BTA13042028	1 000	915 000,000	953 621,360	1,12%
BTA290327	3	2 775,000	2 895,314	0,00%
BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 332 708,558	14,55%
TOTAL		50 363 276,100	51 607 358,378	60,87%

3.1.2- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunt Obligataire	500 000,000
Titres OPCVM	16 790 108,629
BTA	7 787 000,000
TOTAL	25 077 108,629

3.1.3- Les sorties (cessions et remboursements) du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :**(1)Cessions :**

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Emprunt Obligataire	12 219 984,665	12 219 961,482	-23,183
Titres OPCVM	14 990 004,969	14 949 365,653	-40 639,316
BTA	10 266 934,500	10 244 420,000	-22 514,500
TOTAL	37 476 924,134	37 413 747,135	-63 176,999

(2)Les remboursements :

- Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2019 totalisent 8 260 730,580 DT.

(3)Provision

L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné de 10 000 DT

3.1.4- Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations	1 784 810,683	3 177 645,268
Dividendes	111 427,473	651 630,386
Revenus des BTA	2 472 281,486	1 831 127,202
TOTAL	4 368 519,642	5 660 402,856

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est nul au 31/12/2019.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placement en compte courant à terme	0,000	400 476,571
Revenus des Certificats de dépôt	28 827,830	216 074,129
Revenus de Comptes Rémunérés	139 724,184	334 711,629
Revenus des Pensions Livrées	48 727,979	186 284,059
TOTAL	217 279,993	1 137 546,388

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à 15 635 939,221 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	15 635 939,221	18,44%
TOTAL	15 635 939,221	18,44%

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêt courus /compte rémunéré	47 826,798	54 024,184
Intérêts intercalaires à recevoir	0,000	2 835,039
Total	47 826,798	56 859,223

3.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2019.

3.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	16 071,351	24 814,382
Dépositaire	121 774,242	385 529,664
Total	137 845,593	410 344,046

3.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Retenue à la Source	119 322,053	154 263,372
Jetons de Présence	18 391,956	25 200,001
TCL	1 000,000	1 885,341
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000
CMF	6 428,553	9 979,672
Total	145 142,562	191 528,386

3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2018	104 394 994,877
Souscriptions	395 192 800,380
Rachats	-418 039 437,842
Frais de négociation de titres	-101,549
VDE/emp.société	-2 010 000,000
VDE/titres.Etat	25 365,000
VDE / titres OPCVM	103 167,152
+/-V réalisée emp.société	-23,183
+/- V réal/titres Etat	-22 514,500
+/- V réal/ titres OPCVM	-40 639,316
+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres.Etat	-25 365,000
+/- V report/titres OPCVM	-4 102,412
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-6 352 156,482
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	4 748 384,587
Capital au 31-12-2019	79 970 371,712

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à - 24 152 816,000 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2019 est de 823 367 contre 1 054 042 au 31/12/2018. Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	1 169
Nombre d'actionnaires entrants	205
Nombre d'actionnaires sortants	-378
Nombre d'actionnaires au 31-12-2019	996

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2019 s'élèvent à 4 806 858,723 DT contre 4 535 051,558 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-719,209	539,122
Résultat d'exploitation	3 543 338,257	5 500 624,393
Régularisation du résultat d'exploitation	1 264 239,675	-966 111,957
Total	4 806 858,723	4 535 051,558

3.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique au 31/12/2019 est de 102 263,246 DT contre un solde nul au 31/12/2018.

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts courus sur pension livrée	102 263,246	0,000
Total	102 263,246	0,000

3.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de l'Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	234 077,450	329 352,426
Rémunération de l'Amen Bank en tant que dépositaire	29 750,000	29 750,000
Rémunération de l'Amen Bank en tant que distributeur	548 182,119	764 654,408
Total	812 009,569	1 123 756,834

3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Il enregistre également la Contribution Sociale de solidarité instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance du CMF	93 684,891	131 740,967
Sces bancaires et assimilés	1 414,964	2 588,169
TCL	8 888,708	13 838,881
Jetons de présence	24 000,000	25 200,000
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000
Total	128 188,563	173 8,017

4- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille titres	5,306	5,370	4,892	4,356	4,540
Revenus des placements monétaires	0,264	1,079	1,196	1,131	1,207
Total des revenus de placements	5,570	6,449	6,088	5,486	5,747
Intérêts des mises en pension	-0,124	0,000	0,000	-0,003	0,000
Charges de gestion des placements	-0,986	-1,066	-1,067	-0,974	-0,958
Revenus nets des placements	4,459	5,383	5,021	4,509	4,789
Autres charges	-0,156	-0,165	-0,536	-0,141	-0,137
Résultat d'exploitation	4,303	5,219	4,485	4,368	4,652
Régularisation du résultat d'exploitation	1,535	-0,917	-0,802	-0,466	-0,627
Sommes distribuables de l'exercice	5,839	4,302	3,683	3,902	4,025
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,535	0,917	0,802	0,466	0,627
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,108	0,031	-0,140	0,190	0,258
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,077	-0,536	-0,191	-0,363	-0,621
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	0,031	-0,505	-0,331	-0,173	-0,364
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,335	4,714	4,155	4,195	4,288
Résultat non distribuable	0,031	-0,505	-0,331	-0,173	-0,364
Régularisation du résultat non distribuable	-1,948	0,109	0,060	-0,006	0,057
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,917	-0,396	-0,271	-0,179	-0,307
Distribution de dividendes	4,302	3,683	3,902	4,025	3,811
valeur liquidative	102,964	103,345	103,122	103,612	103,914
Ratio de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-0,87%	0,85%	0,85%	0,84%	0,80%
Autres charges/actif net moyen	-0,14%	0,13%	0,43%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	3,78%	4,18%	3,57%	3,74%	3,88%
Nombre d'actions	823 367	1 054 042	1 532 910	1 742 594	1 985 124
Actif net moyen	93 680 257	131 734 238	192 478 533	203 240 974	238 299 234

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2019, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- L'audit des états financiers de la société Amen Première SICAV (la société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 85 060 219 DT et un résultat de l'exercice de 3 569 124 DT.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états

I. – Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

3- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4-La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5-Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6-Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1-Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

2-Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en oeuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

3- Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société Amen première SICAV des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons relevé que:

- Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Décembre 2019, 18,38% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,62% en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

- Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 69.376.453 DT au 31 Décembre 2019, et représente une quote-part de 81,56% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,56% au-delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents

Tunis, le 31 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2019 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Première Sicav confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds d'Amen Première Sicav, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux variable selon le montant de cet actif.
- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux de 0,595% compte tenu du changement du taux de TVA applicable de 18% à 19% en 2018.

Ces commissions se sont élevées en 2019 à la somme de 577 932 DT en toutes taxes comprises.

B.2- Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Amen première Sicav confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement :

- des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

- des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculées quotidiennement au taux de 0,05% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

La rémunération de Amen Invest en vertu de cette convention est plafonnée à 350.000 dt par an en HT, soit 413.000 dt par an en toutes taxes comprises. Ce plafonnement a été révisé de 413.000 Dinars à 474.000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014. En 2019, la rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 234 077 DT en toutes taxes comprises.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Amen Première Sicav ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 31 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>12 398 832</u>	<u>14 313 382</u>
Obligations et valeurs assimilées		11 990 298	13 855 232
Tires des Organismes de Placement Collectif		408 534	458 150
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 719 311</u>	<u>3 201 292</u>
Placements monétaires	5	1 719 352	3 201 272
Disponibilités		(41) (*)	20
Créances d'exploitation	6	<u>93 302</u>	<u>205 155</u>
TOTAL ACTIF		<u>14 211 445</u>	<u>17 719 829</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	32 166	43 046
Autres créditeurs divers	8	1 298	1 825
TOTAL PASSIF		<u>33 464</u>	<u>44 871</u>
ACTIF NET			
Capital	9	13 651 456	17 074 792
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		56	144
Sommes distribuables de l'exercice		526 469	600 022
ACTIF NET		<u>14 177 981</u>	<u>17 674 958</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>14 211 445</u>	<u>17 719 829</u>

(*) Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement qui seront supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du quatrième trimestre 2019.

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	671 846	759 764
Revenus des obligations et valeurs assimilées		657 089	745 324
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		14 757	14 440
Revenus des placements monétaires	11	25 885	77 076
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		697 731	836 840
Charges de gestion des placements	12	(132 072)	(170 575)
REVENU NET DES PLACEMENTS		565 659	666 265
Autres produits		-	114
Autres charges	13	(16 468)	(21 137)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		549 191	645 242
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(45 220)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		549 191	600 022
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	45 220
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 971	12 794
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		9 757	26 081
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		571 919	684 117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	571 919	684 117
Résultat d'exploitation	549 191	645 242
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 971	12 794
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 757	26 081
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(512 633)	(579 179)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(3 556 063)	(1 505 386)
Souscriptions		
- Capital	24 471 123	33 490 153
- Régularisation des sommes non distribuables	10 796	31 495
- Régularisation des sommes distribuables	803 132	1 087 009
Rachats		
- Capital	(27 916 322)	(34 897 786)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 661)	(34 942)
- Régularisation des sommes distribuables	(913 132)	(1 181 315)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 496 777)	(1 400 448)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	17 674 958	19 075 406
En fin de l'exercice	14 178 181	17 674 958
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	169 385	183 378
En fin de l'exercice	135 208	169 385
VALEUR LIQUIDATIVE	104,862	104,348
TAUX DE RENDEMENT	3,89%	3,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019, à D : 12.398.832 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		11 505 128	11 990 298	84,43%
Obligations des sociétés		2 595 442	2 705 326	19,05%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	78 742	80 643	0,57%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	40 000	41 985	0,30%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	743 512	5,24%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	20 000	20 148	0,14%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	80 000	84 077	0,59%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	50 000	50 510	0,36%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	240 000	246 546	1,74%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	32 500	33 952	0,24%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	70 000	73 918	0,52%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	40 000	41 338	0,29%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	80 000	83 016	0,58%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	40 000	40 250	0,28%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	167 660	1,18%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	79 940	82 570	0,58%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	60 000	63 298	0,45%

Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	120 000	120 348	0,85%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	90 000	92 891	0,65%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	124 756	0,88%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	168 212	1,18%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	167 345	1,18%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	120 000	122 115	0,86%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	14 260	14 961	0,11%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	40 000	41 275	0,29%
Emprunt National		102 500	105 241	0,74%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	40 000	41 049	0,29%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	62 500	64 192	0,45%
Bons du trésor assimilables		8 807 186	9 179 731	64,64%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 117	1 078 436	1 121 626	7,90%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	934 787	6,58%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	412 730	2,91%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	740 477	5,21%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	501 618	3,53%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 020 486	7,19%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	511 922	3,60%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	914 828	6,44%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	714 830	5,03%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 288 271	9,07%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 018 156	7,17%
Titres des Organismes de Placement Collectif		401 184	408 534	2,88%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 836	401 184	408 534	2,88%
Total		11 906 312	12 398 832	87,31%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				87,11%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	13 780 167	438 565	94 650	14 313 382	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	-	-	-	-	-
Bons du trésor assimilables	-	-	-	-	-
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(1 084 705)			(1 084 705)	200
Emprunt national	(63 473)			(63 473)	2 525
Bons du trésor assimilables	(675 372)			(675 372)	5 863
Actions SICAV	(50 305)			(50 305)	1 169
* Variation des plus ou moins values latentes			12 971	12 971	
* Variations des intérêts courus		(53 666)		(53 666)	
Soldes au 31 décembre 2019	11 906 312	384 899	107 621	12 398 832	9 757

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.719.352 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Dépôt à vue	1 712 774	1 719 352	12,11%
Banque Nationale Agricole	1 712 774	1 719 352	12,11%
Total général	1 712 774	1 719 352	12,11%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		12,10%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 93.302, contre D : 205.155 au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	93 001	205 063
Autres	301	92
Total	<u>93 302</u>	<u>205 155</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 32.166, contre D : 43.046 au 31 décembre 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Maxula Bourse	21 492	28 761
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 404	8 571
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 270	5 714
Total	<u>32 166</u>	<u>43 046</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.298, contre D : 1.825 au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	1 162	1 649
TCL	136	176
Total	<u>1 298</u>	<u>1 825</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2018

Montant	17 074 792
Nombre de titres	169 385
Nombre d'actionnaires	630

Souscriptions réalisées

Montant	24 471 123
Nombre de titres émis	242 758
Nombre d'actionnaires nouveaux	743

Rachats effectués

Montant	(27 916 322)
Nombre de titres rachetés	(276 935)
Nombre d'actionnaires sortants	(644)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 971
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 757
Régularisation des sommes non distribuables	(865)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-12-2019

Montant	13 651 456
Nombre de titres	135 208
Nombre d'actionnaires	729

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2019 un montant de D : 671.846 contre D : 759.764 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2019	Année 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	202 543	254 316
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	454 546	491 008
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	14 757	14 440
TOTAL	671 846	759 764

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 25.885 contre D : 77.076 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue	25 885	57 396
Intérêts des certificats de dépôt	-	7 059
Intérêts des billets de trésorerie	-	12 621
TOTAL	25 885	77 076

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 132.072 contre D : 170.575 pour l'exercice 2018, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Commission de gestion	88 244	113 970
Commission de dépôt	26 296	33 963
Commission de distribution	17 532	22 642
Total	<u>132 072</u>	<u>170 575</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 16.468 contre D : 21.137 pour l'exercice 2018, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	14 707	18 995
TCL	1 756	2 137
Autres	5	5
Total	<u>16 468</u>	<u>21 137</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action

	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	5,160	4,940	5,036	5,246	4,093
Charges de gestion des placements	(0,977)	(1,007)	(0,970)	(1,129)	(0,879)
Revenus net des placements	<u>4,184</u>	<u>3,933</u>	<u>4,066</u>	<u>4,117</u>	<u>3,214</u>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	(0,122)	(0,125)	(0,122)	(0,139)	(0,109)
Contribution conjoncturelle	0,000	-	(0,368)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>4,062</u>	<u>3,809</u>	<u>3,577</u>	<u>3,978</u>	<u>3,104</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	(0,267)	(0,151)	(0,720)	0,197
Sommes distribuables de l'exercice	<u>4,062</u>	<u>3,542</u>	<u>3,426</u>	<u>3,258</u>	<u>3,301</u>
Variation des plus values ou moins potentielles sur titres	0,096	0,076	0,220	0,103	0,074
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,072	0,154	0,015	0,077	0,045
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>0,168</u>	<u>0,230</u>	<u>0,235</u>	<u>0,180</u>	<u>0,119</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>4,230</u>	<u>4,039</u>	<u>3,812</u>	<u>4,157</u>	<u>3,223</u>
Résultat non distribuables de l'exercice	<u>0,168</u>	<u>0,230</u>	<u>0,235</u>	<u>0,180</u>	<u>0,119</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,006)	(0,020)	(0,009)	(0,019)	(0,028)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,162</u>	<u>0,209</u>	<u>0,227</u>	<u>0,161</u>	<u>0,091</u>
Distribution de dividende	3,543	3,426	3,258	3,301	3,231
Valeur liquidative	104,861	104,348	104,022	103,628	103,510

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,93%	0,97%	0,93%	1,09%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%	0,12%	0,13%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,88%	3,40%	3,30%	3,15%	3,19%

14.2. Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «MAXULA PLACEMENT SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 14.211.445, un actif net de D : 14.177.981 et un bénéfice de D : 571.719.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 87,25% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 12,10% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des

lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
FINOR
Karim DEROUCHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

Etats financiers annuels de SICAV**AMEN TRESOR SICAV**

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GS AUDIT & ADVISORY représenté par M. Ghazi HANTOUS.

BILAN**Au 31/12/2019****(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		36 730 121	38 181 784
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	2 226 836	2 537 472
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	34 503 285	35 644 312
c-Titres donnés en pension		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		10 650 793	12 672 371
a-Placements monétaires	3-2	985 944	1 488 247
b-Disponibilités	3-3	9 664 849	11 184 124
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	7 732	8 754
TOTAL ACTIF		47 388 646	50 862 909
<u>PASSIF</u>			
PA1-DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES		0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	29 185	74 730
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	31 285	44 727
TOTAL PASSIF		60 470	119 457
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-7	45 568 890	48 337 254
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	1 759 286	2 406 198
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 351	172
b-Sommes distribuables de l'exercice		1 760 637	2 406 026
ACTIF NET		47 328 176	50 743 452
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		47 388 646	50 862 909

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2019	Du 01/01/2018
		Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	2 132 692	2 476 896
a-Dividendes		206 345	227 406
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 926 347	2 249 490
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	876 630	888 450
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 009 322	3 365 346
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-340 152	-414 574
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 669 170	2 950 772
PR 3-Autres produits		0	0
CH 3-Autres charges	3-10	-87 177	-101 911
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 581 993	2 848 861
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-821 356	-442 835
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 760 637	2 406 026
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		821 356	442 835
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-40 824	51 119
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-34 669	-92 936
Frais de négociation de titres		-23	-40
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 506 477	2 807 004

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31/12/2019

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Du 01/01/2019	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>2 506 477</u>	<u>2 807 004</u>
a-Résultat d'exploitation	2 581 993	2 848 861
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-40 824	51 119
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-34 669	-92 936
d-Frais de négociation de titres	-23	-40
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-2 406 026</u>	<u>-2 232 095</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-3 515 727</u>	<u>-10 547 698</u>
a-Souscriptions	85 200 934	125 312 084
Capital	83 319 896	121 861 599
Régularisation des sommes non distribuables	-1 638 964	-881 442
Régularisation des sommes distribuables	3 520 002	4 331 927
b-Rachats	-88 716 661	-135 859 782
Capital	-86 753 260	-131 724 031
Régularisation des sommes non distribuables	2 379 480	975 028
Régularisation des sommes distribuables	-4 342 881	-5 110 779
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 415 276	-9 972 789
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	50 743 452	60 716 241
b- En fin de l'exercice	47 328 176	50 743 452
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a-En début de l'exercice	479 492	576 580
b- En fin de l'exercice	445 434	479 492
VALEUR LIQUIDATIVE	106,251	105,828
DIVIDENDES PAR ACTION	5,018	4,454
AN6-TAUX DE RENDEMENT	5,14%	4,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « **AMEN TRESOR SICAV** » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2019 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 226 836
Obligations	2	24 669 001
Bons de trésor assimilables	3	9 834 284
Total		36 730 121

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	16 662	1 707 920	1 715 386	3,62%
UGFS BONDS FUND	46 327	490 969	511 450	1,08%
Total		2 198 889	2 226 836	4,71%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	5 000	200 000	201 328	0,43%
ABSUB2016-11	7 000	280 000	281 859	0,60%
AIL 2015-1	4 000	240 000	246 096	0,52%
AB 2009 CA	5 000	166 660	168 508	0,36%
AB 2010	18 000	720 146	736 230	1,56%
AB 2012 B	5 000	150 000	153 044	0,32%
AB 2012BB	11 000	329 967	336 664	0,71%
ABSUB0922T+	1 784	53 520	54 606	0,12%
AB 2014A	5 000	100 000	104 960	0,22%
AB 2014A1	5 000	100 000	104 960	0,22%
ABSUB 2017	6 000	360 000	374 323	0,79%
AB 2008 TA	5 000	133 327	137 591	0,29%
AB 2008 TAA	3 995	106 529	109 936	0,23%
AB 2008 TB	15 000	675 000	698 232	1,48%
ATL 2013-1 TF	8 000	160 000	166 042	0,35%
ATL 2013-2TF	1 500	30 000	30 222	0,06%

ATL 2014-3C	2 000	120 000	126 517	0,27%
ATL 2017 SUB	7 000	700 000	709 307	1,50%
ATL 2017-11	2 000	200 000	209 957	0,44%
ATL 2018-1B	5 000	400 000	411 340	0,87%
ATL 2018-1BB1	7 500	600 000	617 340	1,30%
ATL 2019 -1A	3 000	300 000	301 978	0,64%
ATLSUBB17	5 000	500 000	506 648	1,07%
ATLSUBB17A	10 000	1 000 000	1 013 296	2,14%
ATTI LESG 152A1	5 000	100 000	100 116	0,21%
ATTIJARI BANK 2015	7 000	140 000	141 428	0,30%
ATTIJARI BANK 2017A	10 000	600 000	620 864	1,31%
ATTILES20142	5 000	200 000	200 204	0,42%
ATTILES201421B	5 000	200 000	206 748	0,44%
ATTILES2015A	3 000	60 000	62 532	0,13%
ATTIJARI LEASING 2018	7 000	560 000	590 171	1,25%
ATTIJARI LEASING 2018B	32 000	2 560 000	2 647 526	5,59%
BH 2009	10 000	384 613	384 661	0,81%
BH 2013/1	2 500	35 530	36 517	0,08%
BNA SUB 18-1A	7 000	560 000	576 671	1,22%
BTE 2019-1B	7 000	700 000	706 389	1,49%
CIL 2015/1	8 000	160 000	165 350	0,35%
CIL 2016/1	5 000	200 000	207 540	0,44%
CIL 2016/2	5 000	300 000	315 780	0,67%
CIL 20162A	2 000	128 000	134 312	0,28%
CIL 2017-1	2 000	120 000	123 747	0,26%
CIL 2018/1	1 813	181 300	195 109	0,41%
EN 2014 B	2 490	99 600	102 212	0,22%
HL 2013/2B	6 000	240 000	251 870	0,53%
HL 2015/1A	8 000	160 000	166 624	0,35%
HL 2015/B	5 000	300 000	302 438	0,64%
HL 2015/B	10 000	600 000	603 842	1,28%
HL 2016/1	5 000	200 000	206 252	0,44%
HL 2016-2	6 000	480 000	482 798	1,02%
HL 2017-022	2 500	250 000	257 506	0,54%
HL 2017-02	5 000	500 000	515 012	1,09%
HL 2017-03	5 000	400 000	423 848	0,90%
HL 2017-03A	2 000	160 000	169 539	0,36%
HL 2017-1A	2 400	240 000	253 421	0,54%
HL 2018-01	2 000	160 000	165 710	0,35%
HL 2018-02	3 000	300 000	322 728	0,68%
MODSING2012	5 000	100 000	104 516	0,22%
SERVICOM16(*)	1 000	100 000	70 000	0,15%
TL 2014-1	5 000	200 000	207 968	0,44%
TL 2015-1B	20 000	1 200 000	1 240 784	2,62%
TL SUB 2016	2 500	250 000	263 126	0,56%
ATTIJ LEASING 2017	2 000	160 000	167 346	0,35%
UBCI 2013	2 500	50 000	51 598	0,11%

UIB 2015	10 000	600 000	619 376	1,31%
UIB 2015/B	3 000	180 000	185 813	0,39%
UIB SUB2016	12 000	720 000	762 038	1,61%
UIB SUB2016D	2 000	120 000	127 006	0,27%
UIBSUB2016C	2 000	120 000	127 006	0,27%
UNIFAC 2018B	10 000	800 000	818 632	1,73%
UNIFAC2018B	2 500	200 000	201 392	0,43%
UNIFAC2018B	1 000	80 000	80 557	0,17%
UNIFAC2018BB	2 500	200 000	201 394	0,43%
TOTAL		23 984 192	24 669 001	52,12%

(*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, une assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN TRESOR SICAV. Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 31 décembre 2019 à 100 000 DT en principal et 4 170 DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision de 30 000 DT sur le principal.

(3) BTA :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
BTA 5.50% 02/2020	1525	1 517 375	1 598 455	3,38%
BTA 5.50% 02/2020A	1 955	1 945 225	2 046 975	4,33%
BTA 10082022	1000	956 200	973 126	2,06%
BTA 10042024	500	482 000	495 193	1,05%
BTA 10042024B	200	192 600	198 077	0,42%
BTA 10042024A	500	482 000	495 193	1,05%
BTA 09052022	2000	2 060 000	2 071 489	4,38%
BTA13042028B	500	466 000	485 311	1,03%
BTA13042028C	500	464 500	483 810	1,02%
BTA290327	1003	946 431	986 655	2,08%
Total		9 512 331	9 834 284	20,78%

➤ Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Obligations	3 060 000
Titres OPCVM	22 572 853
BTA	3 462 600
TOTAL	29 095 453

➤ Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Titres OPCVM	22 857 860	22 813 445	-44 415
Obligations	19 931	29 677	9 746
TOTAL	22 877 791	22 843 122	-34 669

➤ Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

Désignation	Remboursement en capital
Obligations	7 645 830
TOTAL	7 645 830

Le

s revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Dividendes	206 345	227 406
Revenus des obligations	1 602 056	1 912 474
Revenus des BTA	324 291	337 016
Total	2 132 692	2 476 896

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 985 944 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	TX BRUT	En % de l'actif net
CD120320	13/12/2019	AMEN BANK	500 000	12/03/2020	10 041	489 959	492 036	10,30	1,04%
CD240220	26/11/2019	AMEN BANK	500 000	24/02/2020	10 051	489 949	493 908	10,31	1,04%
TOTAL			1 000 000		20 092	979 908	985 944		2,08%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements en compte courant à terme	704 019	708 601
Revenus des Billets de trésorerie	0	2 196
Revenus des Certificats de dépôt	122 114	168 330
Revenus des Pensions livrées	29 575	0
Revenus du Compte rémunéré	20 922	9 323
Total	876 630	888 450

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 9 664 849 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	8 880 000	8 940 287	18,89%
Avoirs en banque		724 562	1,53%
TOTAL	8 880 000	9 664 849	20,42%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/12/2019	02/03/2020	493 310	10,30
PLACT	AMEN BANK	02/12/2019	02/03/2020	533 580	10,30
PLACT	AMEN BANK	04/11/2019	03/02/2020	101 308	10,32
PLACT	AMEN BANK	04/11/2019	03/02/2020	141 832	10,32
PLACT	AMEN BANK	04/12/2019	04/03/2020	352 206	10,30
PLACT	AMEN BANK	10/10/2019	09/01/2020	142 621	10,32
PLACT	AMEN BANK	09/12/2019	09/03/2020	2 553 152	10,30
PLACT	AMEN BANK	09/12/2019	09/03/2020	80 414	10,30
PLACT	AMEN BANK	09/12/2019	09/03/2020	231 191	10,30
PLACT	AMEN BANK	09/12/2019	09/03/2020	502 589	10,30
PLACT	AMEN BANK	09/12/2019	09/03/2020	321 657	10,30
PLACT	AMEN BANK	10/12/2019	10/03/2020	422 080	10,30
PLACT	AMEN BANK	14/10/2019	13/01/2020	111 960	10,32
PLACT	AMEN BANK	16/12/2019	16/03/2020	150 540	10,30
PLACT	AMEN BANK	16/12/2019	16/03/2020	150 540	10,30
PLACT	AMEN BANK	16/12/2019	16/03/2020	200 720	10,30
PLACT	AMEN BANK	16/12/2019	16/03/2020	281 009	10,30
PLACT	AMEN BANK	18/10/2019	17/01/2020	152 538	10,32
PLACT	AMEN BANK	21/10/2019	20/01/2020	152 436	10,32
PLACT	AMEN BANK	21/10/2019	20/01/2020	162 599	10,32
PLACT	AMEN BANK	21/10/2019	20/01/2020	111 787	10,32
PLACT	AMEN BANK	22/11/2019	21/02/2020	90 811	10,31
PLACT	AMEN BANK	26/11/2019	25/02/2020	1 149 249	10,31
PLACT	AMEN BANK	30/12/2019	30/03/2020	350 158	10,30
				8 940 287	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2019 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Intérêts courus sur comptes rémunérés	7 732	8 754
Total	7 732	8 754

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2019 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Gestionnaire	29 185	74 730
Total	29 185	74 730

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2019 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Retenue à la source	5 924	1 639
CMF	5 661	5 421
Jeton de Présence	19 200	28 027
TCL	500	9 640
Total	31 285	44 727

3.7 Capital

Capital au 31-12-2018	48 337 254
Souscriptions	83 319 896
Rachats	-86 753 260
Frais de négociation de titres	-23
VDE/titres. Etat	-55 896
VDE / titres OPCVM	27 947
VDE / emprunts de société	-30 000
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	9 746
Plus ou moins-value réalisée titres Etat	0
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-44 415
Plus ou moins-value report sur titres Etat	70 700
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-53 575
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-1 638 964
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	2 379 480
Variation de la part du capital	-2 768 364
Capital au 31-12-2019	45 568 890

La variation du capital de la période allant du 01/01/2019 au 31/2/2019 s'élève à - 2 768 364 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/2/2019 s'élève à -3 415 276 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/2/2019 est de 445 434 contre 479 492 au 31/12/2018.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	1 157
Nombre d'actionnaires entrants	393
Nombre d'actionnaires sortants	-328
Nombre d'actionnaires au 31-12-2019	1 222

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2019 s'élèvent à 1 759 286 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-1 351	172
Résultat d'exploitation	2 581 993	2 848 861
Régularisation du résultat d'exploitation	-821 356	-442 835
Total	1 759 286	2 406 198

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2019 au 31/12//2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	340 152	414 574
Total	340 152	414 574

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2019 au 31/12//2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance du CMF	48 593	59 963
Services bancaires et assimilés	13 014	6 623
TCL	6 370	21 683
Jetons de présence	19 200	13 642
Total	87 177	101 911

4. DONNEES PAR ACTIONS & RATIOS PERTINENTS :

4.1 Données par action

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	4,788	5,166	4,622	4,182	4,219
Revenus des placements monétaires	1,968	1,853	1,429	1,331	1,383
Total des revenus de placements	6,756	7,019	6,051	5,513	5,602
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	0,000	-0,018	-0,001
Charges de gestion des placements	-0,764	-0,865	-0,793	-0,763	-0,794
Revenus Nets des placements	5,992	6,154	5,258	4,732	4,807
Autres charges	-0,196	-0,213	-0,524	-0,146	-0,151
RESULTAT D'EXPLOITATION	5,797	5,941	4,733	4,586	4,656
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,844	-0,924	-0,289	-0,110	-0,352
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,953	5,018	4,445	4,475	4,304
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,844	0,924	0,289	0,110	0,352
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,092	0,107	-0,143	0,521	-0,423
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,078	-0,194	-0,142	-0,909	0,147
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,170	-0,087	-0,286	-0,388	-0,276
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5,627	5,854	4,448	4,197	4,379
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,170	-0,087	-0,286	-0,388	-0,276
Régularisation du résultat non distribuable	1,662	0,195	-0,031	-0,012	0,025
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1,492	0,108	-0,316	-0,400	-0,251
Distribution de dividendes	5,018	4,454	4,475	4,304	4,209
Valeur liquidative	106,251	105,828	105,304	105,647	105,876

4.2 Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/Actif net moyen	0,18%	0,17%	0,46%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	5,31%	4,81%	4,18%	4,22%	4,10%
Nombre d'actions	445 434	479 492	576 580	580 958	599 322
Actif net moyen	48 591 051	59 222 237	65 293 019	63 159 387	68 025 590

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2019

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **AMEN TRESOR SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets de **47 328 176** Dinars y compris des sommes distribuables de la période de **1 760 637** Dinars et un total bilan net de **47 388 646** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.2 «Evaluation des placements» des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « **SERVICOM 2016** » et des intérêts s'y rattachant suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuver par les détenteurs des obligations réunis en assemblée générale spéciale en date du 1^{er} octobre 2019.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun,

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne,

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2019 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 4 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :

GS AUDIT & ADVISORY

Ghazi HANTOUS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2019

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 dont voici les principaux volumes réalisés :

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds. En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d'« **AMEN TRESOR.SICAV** », et ce avec un minimum de **7 140 DT TTC** et un maximum de **29 750 DT TTC**. La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR.SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2019 par **AMEN TRESOR.SICAV** s'élève à **340 152 DT**. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2019 un solde créditeur de **29 185 DT**.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR.SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2019, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

C.2- La rémunération des administrateurs relative aux jetons de présence est provisionnée pour un montant total de **19 200 DT**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200.

Tunis, le 4 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :

GS AUDIT& ADVISORY

Ghazi HANTOUS

FCP AXIS AAA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 22 Mars 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS AAA», qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 2.476.372 dinars, un actif net de 2.467.879 dinars et une valeur liquidative égale à 105,181 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

1. Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis AAA pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

2. Nous attirons l'attention sur la note 7 des états financiers relative aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019 et liés à la propagation de la pandémie de COVID-19 courant 2020. Cette note décrit l'impact de ces événements exceptionnels sur l'activité du fonds commun de placement à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 31 mars 2020.

Ces événements risqueront d'avoir une répercussion sur l'activité du fonds. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances du fonds ne peut être estimé de façon fiable à la date de ce rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La Direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds commun de placement avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 8 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT ET CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

Bilan arrêté au 31 décembre 2019
(Exprimé en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
AC1- Portefeuille-titres	4.1.1	1 964 115	2 171 298
a. Obligations et valeurs assimilées		1 964 115	2 171 298
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	511 157	560 580
a- Placements monétaires		502 120	147 444
b- Disponibilités		9 037	413 136
AC3- Créances d'exploitation	4.1.3	1 100	646
TOTAL ACTIF		2 476 372	2 732 524
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.1.4	2 477	2 481
PA2- Autres créditeurs divers	4.1.5	6 016	6 680
TOTAL PASSIF		8 493	9 161
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.1.6	2 378 973	2 624 911
CP2- Sommes distribuables		88 906	98 452
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	21
b - Sommes distribuables de l'exercice		88 900	98 431
ACTIF NET		2 467 879	2 723 363
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 476 372	2 732 524

Etat de résultat
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Exprimé en dinar)

	Note	Exercice clos le	
		31/12/2019	31/12/2018
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	87 260	102 623
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		87 260	102 623
PR2- Revenus des placements monétaires	4.2.2	24 599	21 346
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		111 859	123 969
CH1- Charges de gestion des placements	4.2.3	(16 145)	(17 781)
REVENU NET DES PLACEMENTS		95 714	106 188
CH2- Autres charges	4.2.4	(6 519)	(3 122)
RESULTAT D'EXPLOITATION		89 195	103 066
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(295)	(4 635)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		88 900	98 431
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		295	4 635
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		14 499	8 731
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		11 819	(2 614)
Frais de négociation de titres		-	(88)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		115 513	109 095

Etat de variation de l'actif net
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

	Exercice clos le	
	31/12/2019	31/12/2018
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET		
RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	115 513	109 095
a- Résultat d'exploitation	89 195	103 066
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 499	8 731
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 819	(2 614)
d- Frais de négociation de titres	-	(88)
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(98 444)	(104 027)
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(272 553)	(154 184)
a / Souscriptions	2 512 332	1 436 887
- Capital	2 429 800	1 411 800
- Régularisation des sommes non distribuables	18 124	2 962
- Régularisation des sommes distribuables	64 408	22 125
b / Rachats	(2 784 885)	(1 591 071)
- Capital	(2 700 491)	(1 560 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(19 689)	(3 411)
- Régularisation des sommes distribuables	(64 705)	(26 760)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(255 484)	(149 116)
AN 4- ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 723 363	2 872 479
En fin de l'exercice	2 467 879	2 723 363
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	26 161	27 652
En fin de l'exercice	23 463	26 161
VALEUR LIQUIDATIVE	105,181	104,100
TAUX DE RENDEMENT	4,65%	3,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2019

1. PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS AAA » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds FCP AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de bons de trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 décembre 2019, le fonds FCP AXIS AAA détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compte du 1er janvier 2018 (BTA juin 2025) valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les placements monétaires constitués de Bons de Trésor à Court terme sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille titres est arrêté au 31 Décembre 2019 à 1964115 DT, détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
BTA 5.6%_AOUT 2022	400	383 720	403 051	16,28%
BTA 5.6%_AOUT 2022	50	47 575	50 290	2,03%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 300	201 388	8,13%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	192 100	201 563	8,14%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 900	201 516	8,14%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 700	201 469	8,14%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 500	201 421	8,13%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 300	201 374	8,13%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 180	201 265	8,13%
BTA 6%_JUIN 2021	45	44 100	45 863	1,85%
BTA6.5%_11 JUIN 2025	40	34 400	36 610	1,48%
BTA6.5%_11 JUIN 2025	20	17 270	18 305	0,74%
Total		1 868 045	1 964 115	79,32%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres » se détaillent comme suit

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2018	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus (moins) values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2019
BTA 5.6%_AOUT 2022	383 720					383 720
BTA 5.6%_AOUT 2022	47 575					47 575
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 300					191 300
BTA 5.6%_AOUT 2022	192 100					192 100
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 900					191 900
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 700					191 700
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 500					191 500
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 300					191 300
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 180					191 180
BTA 6%_JUIN 2021	44 100					44 100
BTA 6%_AVRIL 2023		91 930	97 000	91 930	5 070	-
BTA 5.5%_MARS 2019	265 850		259835	265 850	(6 015)	-
BTA6.5_11 JUIN 2025		258 000	225 420	223600	1820	34 400
BTA6.5_11 JUIN 2025		922 670	916 344	905400	10944	17 270
Total	2 082 225	1 272 600	1 498 599	1 486780	11819	1 868 045

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 511157DT au 31 Décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Placements monétaires (Bons de trésor à CT)	480 153	502 120	20,28%
BTCT7.60%_52 semaines_05/05/2020	62 278	62 339	2,52%
BTCT 7.65%_52 semaines_11/02/2020	10 894	10 902	0,44%
BTCT 7.65%_52 semaines_11/02/2020	15 858	15 860	0,64%
BTCT 7.65%_52 semaines_31/03/2020	19 600	19 620	0,79%
BTCT 7.30%_52 semaines_15/01/2020	371 523	393 399	15,89%
Disponibilités		9 037	0,36%
Dépôts à terme AMEN BANK		9 037	0,36%
Total	480 153	511 157	20,64%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2019 un montant de 1100 DT contre un montant de 646 DT au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Autres débiteurs	381	-
Compte d'attente	719	646
Total	1 100	646

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à 2477DT contre 2481DT au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Gestionnaire	953	956
Dépositaire	1 524	1 525
Total	2 477	2 481

4.1.5. Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à 6016DT contre 6680DT au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
CMF	260	261
Commissaire aux comptes	4 208	4 695
Publications	1 325	1 724
Etat, retenue à la source	223	-
Total	6 016	6 680

4.1.6. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2018

Montant	2 624 911
Nombre de titres	26 161
Nombre de porteurs de parts	31

Souscriptions réalisées

Montant	2 429 800
Nombre de titres émis	24 298
Nombre de porteurs de parts nouveaux	11

Rachats effectués

Montant	2 700 491
Nombre de titres rachetés	26 996
Nombre de porteurs de parts sortants	5

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 499
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 819
Frais de négociation de titres	-
Droits de sortie	-
Régularisation des sommes non distribuables	(1 565)

Capital au 31/12/2019

Montant	2 378 973
Nombre de titres	23 463
Nombre de porteurs de parts	37

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à 87260DT contre 102623DT au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des BTA	87 260	102 623
Total	87 260	102 623

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 24599DT contre 21346DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des BTCT	23 337	19 449
Revenus des autres placements (agios créditeurs)	1 262	1 897
Total	24 599	21 346

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 16145DT contre 17781DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunérations du gestionnaire	10 195	11 831
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 950
Total	16 145	17 781

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 6519DT contre 3122DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Redevance CMF	2 448	2 841
Honoraires Commissaire aux comptes	3 791	-
Commissions bancaires	268	270
Impôts taxes et Versements Assimilés	12	11
Total	6 519	3 122

5. DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	4,767	4,739	5,373	4,835	5,932
Charges de gestion des placements	(0,688)	(0,680)	(0,726)	(0,659)	(0,712)
Revenu net des placements	4,079	4,059	4,647	4,176	5,220
Autres charges	(0,278)	(0,119)	(0,133)	(0,211)	(0,279)
Résultat d'exploitation (1)	3,801	3,940	4,514	3,965	4,941
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,013)	(0,177)	(0,752)	(0,288)	(1,065)
Sommes distribuables de l'exercice	3,789	3,763	3,762	3,677	3,876
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,013	0,177	0,752	0,288	1,065
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,618	0,334	0,180	0,090	(0,011)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,504	(0,100)	0,309	0,107	0,112
Frais de négociation de titres	0,000	(0,003)	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,122	0,231	0,489	0,196	0,101
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,923	4,171	5,003	4,161	5,042
Droits d'entrée et droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	1,122	0,231	0,489	0,196	0,101
Régularisation du résultat non distribuable	(0,067)	(0,011)	(0,078)	(0,011)	(0,032)
Sommes non distribuables de l'exercice	1,055	0,220	0,411	0,185	0,069
Distribution de dividendes	3,763	3,762	3,677	3,876	3,379
Valeur liquidative	105,181	104,100	103,879	103,383	103,397

Ratios de gestion des placements	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des Placements / actif net moyen	0,62%	0,63%	0,59%	0,59%	0,54%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,11%	0,11%	0,19%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,44%	3,63%	3,64%	3,57%	3,83%

6. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion du "FCP AXIS AAA" est confiée à la société "BMCE Capital Asset Management".

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management s'élève à 10 195 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2019. Le fonds n'a pas comptabilisé de montant au titre de la rémunération de performance variable.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5 000 DT H.T et un maximum de 15 000 DT H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT TTC au titre de 2019.

7. NOTE AUX EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à la survenance des événements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

- **Continuité de l'exploitation :**

A l'issue des événements exceptionnels cités ci-dessus, l'exploitation du FCP AXIS AAA s'est poursuivie normalement jusqu'à la date d'arrêt des états financiers par le Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres du fonds (achat et vente en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.

- **Variation de la valorisation des Bons de Trésor Assimilables :**

L'estimation de l'impact des événements en cours sur les Bons de Trésor Assimilables ne peut être mesuré de manière fiable à la date d'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement du 31 mars 2020.

AVIS DES SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous , ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN : LES ACTIFS
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2019	2018
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		3 430 424	3 430 424
Moins : amortissements		<2 876 028>	<2 772 304>
	(1)	554 396	658 120
Immobilisations corporelles		127 406 727	120 824 070
Moins : amortissements		<98 169 800>	<92 070 510>
	(1)	29 236 927	28 753 560
Immobilisations financières		1 143 645	285 104
Moins : provisions		<189 570>	<189 570>
	(2)	954 075	95 534
Total des Actifs immobilisés		30 745 398	29 507 214
Total des actifs non courants		30 745 398	29 507 214
Actifs courants			
Stocks		19 778 539	17 893 785
Moins : provisions		<2 566 619>	<2 326 240>
	(3)	17 211 920	15 567 545
Clients et comptes rattachés		47 987 333	42 850 468
Moins : provisions		<9 625 916>	<8 755 627>
	(4)	38 361 417	34 094 841
Autres actifs courants		9 153 333	6 908 687
Moins : provisions		<169 456>	<132 345>
	(5)	8 983 877	6 776 342
Placements et autres actifs financiers	(6)	2 178	14 438
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	12 402 207	10 038 934
Total des actifs courants		76 961 599	66 492 100
TOTAL DES ACTIFS		107 706 997	95 999 314

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS*(Chiffres en Dinar Tunisien)*

		Au 31 décembre	
	Notes	2019	2018
Capitaux propres			
Capital social		40 047 675	37 691 950
Réserves		3 769 195	3 647 610
Réserves Consolidées		3 012 464	1 412 091
Subventions reçues		524 143	410 555
Fond social		155 097	27 687
Résultats reportés		432 684	104 030
Intérêts Minoritaires		597 838	109 915
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		48 539 096	43 403 838
Résultat de l'exercice		12 531 661	12 351 657
<i>Part du groupe</i>		<i>12 542 587</i>	<i>11 863 367</i>
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		<i>(10 926)</i>	<i>488 290</i>
dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		889 925	2 355 725
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	61 070 757	55 755 495
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	2 142 514	2 029 528
Autres passifs financiers	(10)	9 706 848	9 619 035
Provisions		100 335	88 335
Total des passifs non courants		11 949 697	11 736 898
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	17 538 614	18 019 482
Autres passifs courants	(12)	10 771 250	9 168 334
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	6 376 679	1 319 105
Total des passifs courants		34 686 543	28 506 921
Total des passifs		46 636 240	40 243 819
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		107 706 997	95 999 314

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2019	2018
Revenus	(14)	100 285 220	91 437 333
Coût des ventes	(15)	<60 205 073>	<57 066 737>
Marge brute		40 080 147	34 370 596
Autres produits d'exploitation	(16)	156 119	237 808
Frais de distribution	(17)	<5 118 748>	<4 878 197>
Frais d'administration	(18)	<12 857 488>	<11 608 600>
Autres charges d'exploitation	(19)	<3 572 158>	<3 838 709>
Résultat d'exploitation		18 687 872	14 282 898
Charges financières nettes	(20)	<1 087 176>	<1 408 158>
Produits des placements		1 845	-
Autres gains ordinaires		271 521	5 658 429
Autres pertes ordinaires		<633 861>	<1 667 466>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		17 240 201	16 865 703
Impôt sur les bénéfices	(21)	<4 708 540>	<4 514 046>
Résultat des activités ordinaires après impôt		12 531 661	12 351 657
Résultat net de l'exercice		12 531 661	12 351 657
Résultat Consolidé Part du Groupe		12 542 587	11 863 367
Part des minoritaires		(10 926)	488 290

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisien)

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	105 298 572	97 833 625
Intérêts reçus	192 208	13 891
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	<85 826 713>	<79 816 211>
Encaissements provenant de l'Etat (TVA)	-	-
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<10 412 218>	<7 637 956>
Intérêts payés	<813 530>	<560 120>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	8 438 319	9 833 229
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<3 895 090>	<3 264 999>
Encaissements sur cession d'immobilisations	5 150	2 560 827
Décaissements pour acquisition d'immob. financières	-	<14 000>
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	10 000	20 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<3 879 940>	<698 172>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie	211 610	262 735
Décaissement dépôt de garantie	<22 809>	<87 514>
Dividendes et autres distributions payés	<6 780 484>	<5 978 663>
Encaissement d'emprunts	2 650 000	7 200 000
Remboursement d'emprunts	<231 865>	<7 381 033>
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<4 173 548>	<5 984 475>
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	<211 591>	395 752
Variation de trésorerie	173 240	3 546 334
Trésorerie au début de l'exercice	9 307 143	5 760 809
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 480 383	9 307 143

Notes aux Etats Financiers

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	85 811	54 462	9 533
Air Liquide Tunisie Services	65 257	8 078	7 144
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	772	79	19
Air Liquide SPECNA	6 804	880	<17>

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA	_____	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA	_____	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL	_____	50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- **Air Liquide Tunisie** : société mère,
- **Air Liquide Tunisie Services** : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- **VITALAIRE** (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- **Air Liquide Specna** : filiale détenue à hauteur de 33.33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée pour toutes les filiales est celle de l'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la **mise en marche de l'équipement.**

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de **l'utilisation des ressources par des tiers.**

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque **l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.**

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à **leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.**

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux encours **lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable** sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2018	Acquisition	Virement de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	3 430 424	-	-	-	3 430 424
Survaleur (1)	1 059 266	-	-	-	1 059 266
Logiciels	2 311 158	-	-	-	2 311 158
Fonds de commerce	60 000	-	-	-	60 000
Immobilisations corporelles	120 824 070	6 739 334	-	<156 677>	127 406 727
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 395 657	86 977	32 277	-	4 514 911
Matériel et outillage	50 766 463	125 916	1 528 792	-	52 421 171
Matériel de transport	6 489 794	799 087	128 859	<142 281>	7 275 459
M.M.B & A.A.I	15 904 718	70 820	244 267	<14 396>	16 205 409
Emballages	40 779 890	5 253	1 554 548	-	42 339 691
Immobilisations encours	1 580 254	5 651 281	<3 488 743>	-	3 742 792
Total	124 254 494	6 739 334	-	<156 677>	130 837 151

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2018	Dotations 2019	Autres variations	Amortissements au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	2 772 304	103 724	-	2 876 028
Survaleur	529 633	52 963	-	582 596
Logiciels	2 242 671	50 761	-	2 293 432
Immobilisations corporelles	92 070 510	6 233 446	<134 156>	98 169 800
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 566 545	345 637	-	2 912 182
Matériel et outillage	38 891 181	3 389 683	-	42 280 864
Matériel de transport	4 115 879	791 611	<119 760>	4 787 730
M.M.B & A.A.I	11 969 907	287 890	<14 396>	12 243 401
Emballages	34 526 998	1 418 625	-	35 945 623
Total	94 842 814	6 337 170	<134 156>	101 045 828

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Souscription Emprunt National	20 000	30 000
Prêts au personnel (b)	59 011	59 011
Dépôts et cautionnements	1 051 079	182 538
Total brut	1 143 645	285 104
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<189 570>	<189 570>
Total net	954 075	95 534

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie « IMTT ».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Gaz	3 551 050	4 403 728
Matériel de soudage	3 964 281	3 078 307
Matériel médical	6 477 007	5 511 471
Matières premières	397 607	353 806
Matières consommables	4 048 262	3 666 577
Matériels gaz	989 438	721 043
Marchandises en transit	350 894	157 641
Travaux en-cours	-	1 212
Total brut	19 778 539	17 893 785
Provision pour dépréciation des stocks	<2 566 619>	<2 326 240>
Total net	17 211 920	15 567 545

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Clients	33 840 902	30 641 014
Clients, effets à recevoir	4 520 515	3 453 827
Clients douteux ou litigieux	9 625 916	8 755 627
Total brut	47 987 333	42 850 468
Provision pour dépréciation des comptes clients	<9 625 916>	<8 755 627>
Total net	38 361 417	34 094 841

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Etat, crédit de TVA	4 927 219	4 642 498
Impôt sur les sociétés à liquider	909 743	-
Consignations en douane	324 687	396 083
Charges comptabilisées d'avance	138 772	59 251
Autres actifs courants	2 852 912	1 810 855
Total brut	9 153 333	6 908 687
Provision pour dépréciation des autres actifs	<169 456>	<132 345>
Total net	8 983 877	6 776 342

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	-	12 260
Titres de placement	2 178	2 178
Total	2 178	14 438

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Banque de Tunisie	12 375 236	9 994 320
UBCI	1 734	2 087
Caisses	22 613	39 903
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Total	12 402 207	10 038 934

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2018 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2018	Autres variations	Au 31 décembre 2019 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	37 691 950	-	2 355 725	40 047 675
Réserve légale	3 647 610	121 585	-	3 769 195
Autres réserves	-	-	-	-
Résultats reportés	104 030	328 654	-	432 684
Subvention d'investissement	410 555	-	113 588	524 143
Fond social	27 687	370 000	<242 590>	155 097
Réserves consolidées	1 412 091	2 391 142	<790 769>	3 012 464
Intérêts des minoritaires	109 915	-	487 923	597 838
Résultat de l'exercice	12 351 657	<12 351 657>	12 531 661	12 531 661
Compte spécial d'investissement	-	2 355 725	<2 355 725>	-
Total	55 755 495	<6 784 551>	12 099 813	61 070 757

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1.601.907 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la société Air Liquides Tunisie sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	946 892	59,11%
Banque de Tunisie	270 537	16,89%
Banque Nationale Agricole	177 208	11,06%
Autres	207 270	12,94%
Total	1 601 907	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS (en DT)

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à long terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Dépôt de garantie bouteilles (a)	9 274 223	9 094 007
Dépôt fondant (b)	432 625	525 028
Total	9 706 848	9 619 035

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçus de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs d'exploitation	10 542 860	12 204 255
Fournisseurs d'immobilisations	960 990	837 341
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	5 569 249	4 975 056
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	465 429	-
Fournisseurs retenus de garantie	86	2 830
Total	17 538 614	18 019 482

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Charges à payer (a)	1 394 947	1 713 531
Produits constatés d'avance	586 631	509 443
C.N.S.S.	1 018 075	963 483
Compte courant d'associés (b)	863 554	859 487
Impôts et autres taxes	3 529 014	2 517 405
Autres créditeurs	3 379 029	2 604 985
Total	10 771 250	9 168 334

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraite et aux bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Banque de Tunisie	2 915 070	730 753
Autres établissements bancaires	6 754	1 038
Intérêts échus non courus	58 942	55 000
Echéance Emprunts à moins d'un an	3 395 913	532 314
Total	6 376 679	1 319 105

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Ventes de gaz	78 211 585	66 723 318
Ventes de matériels	22 073 635	24 714 015
Total	100 285 220	91 437 333

NOTE 15 : COUT DES VENTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Achats consommés	40 113 796	38 742 923
Frais de personnel	7 854 232	6 779 059
Dotation aux provisions et amortissements	6 366 204	6 276 613
Autres charges directes	5 870 841	5 268 142
Total	60 205 073	57 066 737

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Produits divers d'exploitation	-	3 494
QP des subventions d'investissement inscrite au résultat	156 119	234 314
Total	156 119	237 808

NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Achats non stockés	324 332	360 755
Frais de personnel	844 381	709 709
Services extérieurs	3 729 676	3 368 848
Dotations aux provisions et amortissements	220 359	438 885
Total	5 118 748	4 878 197

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Frais de personnel	7 146 528	6 373 570
Services extérieurs	4 485 634	4 121 187
Achats non stockés	480 223	380 264
Dotations aux provisions et amortissements	745 103	733 579
Total	12 857 488	11 608 600

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Redevances groupe	2 629 747	2 292 922
Services extérieurs	942 411	615 787
Dotations aux provisions et amortissements	-	930 000
Total	3 572 158	3 838 709

NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Charges financières	1 400 058	2 967 684
Intérêts débiteurs des comptes courants	237 558	124 546
Pertes de change	716 714	2 305 534
Autres charges financières	445 786	537 604
Produits financiers	<312 882>	<1 559 526>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<21 872>	<14 265>
Gain de change	<291 010>	<1 545 261>
Charges financières nettes	1 087 176	1 408 158

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

NOTE 22 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} janvier 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 210.723 Euros, soit l'équivalent de 661.712 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 juin 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 160.150 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 51.000 Euros, soit l'équivalent de 160.150 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 décembre 2019 un contrat de services avec la société ALIZENT, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce à

travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.

La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 39.639 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 2.421 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA, un contrat de licence de technologie ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 2.379.136 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 6.281.760DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 28 mai 1998, un contrat de licence de marques avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 250.611 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 661.746DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} février 2018, un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 60.426 Euros, soit l'équivalent de 189.750 DT.

- Aucune facturation n'a eu lieu en 2019 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre du contrat de services conclu entre les deux parties en date du 1^{er} juillet 2015.

Par ailleurs, le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 157.126 Euros, soit l'équivalent de 493.407 dinars.

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en DT)

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2019	2018
<i>Engagements reçus</i>		
Cautions douanières	152 128	184 188
Cautions sur marchés	7 437 005	6 086 391
Total	7 589 133	6 270 579

NOTE 24 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 24 avril 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Air Liquide Tunisie est un acteur industriel majeur du tissu économique tunisien et **intervient dans de nombreux domaines industriels. Nous sommes également l'un des fournisseurs principaux d'oxygène médical dans le pays et sommes donc en contact permanent avec le Ministère de la Santé dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.**

Dans ce contexte de crise, nous avons mis en place un plan de continuité d'activité nous permettant de maintenir nos services auprès de nos clients, en accordant la priorité à nos clients médicaux.

Notre première priorité concerne la sécurité de nos employés, et ceux de nos sous-traitants, avec une attention particulière à nos équipes médicales qui interviennent auprès des patients.

La majorité de nos employés travaille actuellement à domicile, et nous avons aménagé **l'organisation de nos employés postés sur les sites de production de manière à réduire** autant que possible les risques de contamination (ségrégation des équipes).

Alors que nous assurons la continuité de production, la demande de nos clients industriels a baissé de manière significative (environ 50%) depuis le début du confinement (23 mars 2020) et la demande de nos clients médicaux a légèrement baissé. La fermeture de la majorité de nos clients industriels a donc impacté le chiffre **d'affaires mais également le niveau des encaissements qui a baissé d'environ 50%** depuis le début du confinement.

Cette situation nous a conduit à mettre en place **un plan d'action robuste pour** optimiser la trésorerie et pouvoir faire face à nos obligations sociales et fiscales, tout en maintenant notre activité. Nos équipes commerciales et de recouvrement sont **mobilisées pour renforcer l'activité de recouvrement** et nous ajustons nos décaissements en conséquence. De nombreux efforts sont déployés pour recevoir le paiement de la dette du ministère de la Santé au titre de nos livraisons en gaz médicaux de 2019.

Air Liquide Tunisie a subi les conséquences de la crise sanitaire au premier trimestre de 2020 avec un impact potentiel sur ses états financiers de 2020. Nous nous adaptons **en permanence à l'évolution de la crise. A ce jour, la Direction Générale de la société considère que la continuité d'exploitation n'est pas à risque.**

Par ailleurs, compte tenu du contexte et de ses incertitudes, il sera proposé en **Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019. A** cette occasion, nous rappellerons à tous nos actionnaires que cette situation ne fait **peser aucun risque sur notre continuité d'exploitation sur les douze prochains mois.**

Les événements liés au COVID-19 ne sont pas liés à des conditions existantes à la date de clôture, et en conséquence, ils ne nécessitent aucun ajustement des états financiers **de l'établissement au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une** incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futures qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles actuellement.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de

La société Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre **assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés** du groupe Air Liquide Tunisie comprenant le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 60.483.845 DT y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à 12.542.587 DT et la part des minoritaires à 586.912 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que **sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date**, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales **d'audit applicables en Tunisie**. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus **amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers»** du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe **conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers** consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et **appropriés pour fonder notre opinion d'audit.**

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut de 47.987.333 dinars et provisionnées à hauteur de 9.625.916 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan (voir note 4).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces créances et apprécier les éventuels risques liés au recouvrement.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 24 aux états financiers « événements postérieurs à la date de clôture » dans laquelle la Direction a décrit les mesures prises à la suite de la pandémie du virus COVID-19.

Les événements liés à la pandémie du COVID-19 ne sont pas liés à des conditions existantes à la date de clôture, et en conséquence, ils ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futures qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles actuellement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- **Nous tirons une conclusion** quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- **Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés**, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- **Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes**, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Autres obligations légales et réglementaires

En applications des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'assemblée générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé l'existence de l'irrégularité décrite ci-après :

La société VITALAIRE, suite à la constatation de fonds propres inférieurs à la moitié **du capital, n'a pas tenu une Assemblée Générale Extraordinaire dans les deux mois de la constatation des pertes conformément aux dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.**

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, et à l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Autre point :

Il est à noter que la société Air liquide Tunisie SA devra se conformer, dans les délais prévus, aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux **administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires**, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019.

Faits, à Tunis le 06 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir MATMTI

Walid MOUSSA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE EURO CYCLES

Siège social: Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société «EURO CYCLES » publie ci-dessous , ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2020. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mme YOSRA CHELLY.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

		Au 31 Décembre	
	Notes	2019	2018
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés	3		
Immobilisations Incorporelles		74 438,750	68 472,350
<i>Moins Amortissements</i>		-69 842,563	-66 908,658
		4 596,187	1 563,692
Immobilisations Corporelles		20 046 492,603	19 353 533,541
<i>Moins Amortissements</i>		-7 732 856,953	-6 435 592,652
		12 313 635,650	12 917 940,889
Immobilisations Financières		170 349,000	51 400,000
<i>Moins Provisions</i>		-	-
		170 349,000	51 400,000
Total des actifs immobilisés		12 488 580,837	12 970 904,581
Autres actifs non courants		-	-
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		12 488 580,837	12 970 904,581
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	4		
	4.1	36 766 848,369	21 490 565,471
<i>Moins Provisions</i>		-	-
		36 766 848,369	21 490 565,471
Clients et Comptes Rattachés	4.2	9 717 317,250	11 501 609,379
<i>Moins Provisions</i>		-104 866,004	-104 866,004
		9 612 451,246	11 396 743,375
Autres actifs courants	4.3	2 405 673,020	3 072 104,885
Placements & autres actifs financiers	4.4	9 644 192,000	8 200 000,000
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.5	14 003 592,493	12 246 203,721
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		72 432 757,128	56 405 617,452
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	-	84 921 337,965	69 376 522,033

BILAN
(Exprimé en Dinars)

		Au 31 Décembre	
	Notes	2019	2018
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
	5		
Capital social		8 910 000,000	8 100 000,000
Réserves		819 990,000	819 990,000
Résultats reportés		21 544 560,036	23 453 244,928
Interets minoritaires		791,020	1 087,836
Total des capitaux propres avant résultat		31 275 341,056	32 374 322,764
Résultat de l'exercice		8 729 727,737	8 394 180,603
Résultat de l'exercice des minoritaires		8 738,466	3 203,183
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		40 013 807,259	40 771 706,550
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
	6		
Emprunts	6.1	579 471,939	1 513 992,945
Provisions	6.2	780 838,991	200 000,000
Total des passifs non courants		1 360 310,930	1 713 992,945
Passifs courants			
	7		
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	17 380 250,523	2 385 884,128
Autres passifs courants	7.2	4 278 071,953	3 118 396,042
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	21 888 897,300	21 386 542,368
Total des passifs courants		43 547 219,776	26 890 822,538
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		44 907 530,706	28 604 815,483

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS **84 921 337,965** **69 376 522,033**

**Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)**

		Au 31 Décembre	
	Notes	2019	2018
Produits d'exploitation	8.1		
Revenus		87 598 826,334	67 661 509,013
Total des produits d'exploitation		87 598 826,334	67 661 509,013
Charges d'exploitation	8.2		
Variation des stocks des PF et des encours		296 852,171	-746 885,030
Achats d'approvisionnements consommés		-64 217 203,274	-47 598 184,465 *
Charges de personnel		-5 618 578,357	-4 565 722,599
Dotations aux amort. et aux provisions		-1 881 037,197	-1 080 031,470
Autres charges d'exploitation	8.4	-5 183 860,630	-4 737 062,346 *
Total des charges d'exploitation		-76 603 827,287	-58 727 885,910
Résultat d'exploitation	8.5	10 994 999,047	8 933 623,103
Charges financières nettes		-1 909 179,288	-621 621,817 *
Produits des placements		614 397,816	954 777,803 *
Autres gains ordinaires		22 067,251	181 031,009
Autres pertes ordinaires		-558,557	0,000 *
Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 721 726,269	9 447 810,098
Impôt sur les bénéfices		-983 260,066	-1 050 426,312
Résultat des activités ordinaires après impôt		8 738 466,203	8 397 383,786
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0,000	0,000 *
Résultat net de l'exercice		8 738 466,203	8 397 383,786

Résultats après modifications comptables		8 738 466,203	8 397 383,786
Intérêts minoritaires		-8 738,466	-3 203,183
<u>Résultats après intérêts minoritaires (IM)</u>	8.6	8 729 727,737	8 394 180,603

* Retraités pour besoins de comptabilité

**Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)**

		Au 31 Décembre	
	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		8 738 466,203	8 397 383,786
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		1 881 037,197	1 077 959,723
* Variation des :			
- stocks		-15 049 148,392	641 454,419
- créances		1 784 292,129	-905 490,590
- autres actifs		666 431,865	-455 746,359
+ fournisseurs et autres dettes		16 154 042,306	4 619 549,945
* Plus ou moins values de cession		-	-26 928,253
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	9.1	14 175 121,308	13 348 182,671
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-698 925,462	-2 208 002,144
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			29 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-122 949,000	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		4 000,000	16 000,000
<u>Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement</u>	9.2	-817 874,462	-2 163 002,144
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Placements		-1 444 192,000	6 969 000,000
Dividendes et autres distributions		-9 723 500,000	-12 155 000,000
Remboursement d'emprunts		-280 808,905	-1 001 954,681
<u>Flux de trésorerie provenant d'activités de financement</u>	9.3	-11 448 500,905	-6 187 954,681
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		1 908 745,941	4 997 225,846
Trésorerie au début de l'exercice		12 020 386,357	7 023 160,511
Trésorerie à la clôture de l'exercice		13 929 132,298	12 020 386,357

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE :

Le Groupe « **EURO-CYCLES** » est constitué d'une société mère « **EURO-CYCLES** », et d'une société sous contrôle exclusif « **TUNINDUSTRIES** » avec une participation directe de 99.9% du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'industrie, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales du 03 Novembre 2000 tel qu'il a été modifié et complété par la législation et la réglementation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne et notamment la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 relative à la réorganisation du marché financier telle qu'elle été subséquemment amendée et complétée.

Présentation de la société mère « EURO-CYCLES »

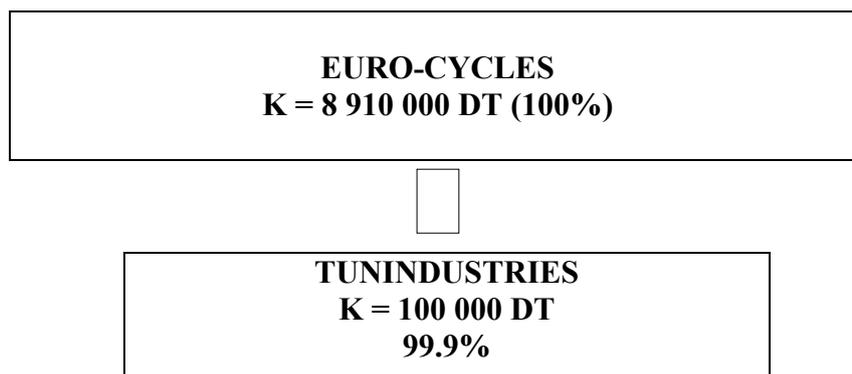
Structure du Capital au 31/12/2019 :

- Capital Social : 8 910 000 Dinars Tunisiens
- Nombre d'actions : 8 910 000 actions
- Valeur nominale : de l'action : 1 Dinar Tunisien
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaires

Activité du groupe :

Le groupe « **EURO-CYCLES** » a pour objet, la fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

Organigramme du groupe « EURO CYCLES » :



NOTE 2 : REFERENTIEL ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES :

2.1. REFERENTIEL

Les comptes du groupe " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 décembre 2018.

Le Groupe **EURO-CYCLES** a adopté le modèle autorisé de présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie prévu par la norme comptable tunisienne générale NC01.

Les états financiers consolidés du Groupe **EURO-CYCLES** ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtées tous à la date du 31 décembre 2019.

2.2. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût d'origine puis amortis linéairement sur la base de leurs durées de vie respectives.

TAUX

- | | |
|---|---------------|
| - Logiciel | 33,33 % |
| - Site web | 33,33 % |
| - Construction | 5 % |
| - Matériel et outillage industriels | 15 % |
| - Matériel de transport | 20 % |
| - Installations générales, agencements et aménagements divers | 10 % |
| - Mobilier et matériel de bureau | 20 % |
| - Equipements du bloc social | 20 % |
| - Matériel informatique | 33,33 % |
| - Matériel à statut juridique particulier | 25% & 33,33 % |
- Les dividendes des titres de participations sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts sur placement financiers à long

terme ou à court terme (obligations, bons de trésors, etc....) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- Les stocks sont évalués initialement à leur coûts, les sociétés du Groupe **EURO-CYCLES** utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrée et de sorties des stocks.

Les stocks sont évalués au 31 décembre 2019 comme suit :

- Les matières premières et consommables sont valorisées au cout d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.
- les stocks de produits finis sont valorisés au cout moyen de production.

-Les liquidités et équivalents de liquidités sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

2.3. METHODE DE CONSOLIDATION

- **Périmètre de consolidation** : le périmètre de consolidation du groupe **EURO-CYCLES** comprend :

- **La société mère : EURO CYCLES SA**

- **La société FILIALE : TUNINDUSTRIES**

- **Méthode de consolidation : l'intégration globale** : cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « EURO-CYCLES SA ».elle consiste :

- au niveau du bilan : à remplacer la valeur comptable des titres (postes titres de participations dans le bilan de la société mère) par des éléments d'actifs et de passifs après élimination et retraitement des comptes en normes NCT et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires.

- au niveau de l'état de résultat : à reprendre tous les postes de charges et de produits après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT puis à répartir en résultat consolidés et ce qui revient aux minoritaires.

- élimination des opérations internes : les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes du groupe **EURO-CYCLES** sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Les états financiers du groupe " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisiens.

2.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

Les soldes des créances et des dettes du groupe « EURO-CYCLES » arrêtés au 31 décembre 2019, libellés en devise sont convertis pour leur contre valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois de Décembre 2019, soit **1 € = 3,1402 TND** et **1 \$ =2,7985 TND**.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2019 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimés en dinars Tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS						AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2019
	V. brute au 31/12/2018	Acquisitions 2019	Reclassement 2019	Cession 2019	Régl. 2019	V. brute au 31/12/2019	C. Amort. au 31/12/2018	Dotation 2019	Régl. 2019	C. Amort. au 31/12/2019	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(1)+(2)+ (3)+(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)=(6)+(7)+(8) +(9)	
- Logiciels	66 071,850	5 966,400	-	-	-	72 038,250	64 508,158	2 933,905	-	67 442,063	4 596,187
- Site web	2 400,500	-	-	-	-	2 400,500	2 400,500	-	-	2 400,500	-
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	68 472,350	5 966,400	0,000	0,000	0,000	74 438,750	66 908,658	2 933,905	0,000	69 842,563	4 596,187
- Terrain	1 016 553,900	-	-	-	-	1 016 553,900	-	-	-	-	1 016 553,900
- Constructions	7 448 483,514	94 368,935	2 056 190,667	-	-	9 599 043,116	1 261 066,427	482 188,570	-	1 743 254,997	7 855 788,119
- Matériel industriel	4 877 326,275	340 610,460	-	-	-	5 217 936,735	3 075 031,815	371 591,438	-	3 446 623,253	1 771 313,482
- Outillage industriel	246 617,899	56 063,262	-	-	-	302 681,161	168 783,131	22 857,039	-	191 640,170	111 040,991
- Matériel de transport	1 766 564,311	-	-	-	-	1 766 564,311	1 080 833,801	232 944,283	-	1 313 778,084	452 786,227
- Installations générales, A. & A. divers	1 446 992,364	158 621,061	-	-	-	1 605 613,425	512 590,847	126 788,308	-	639 379,155	966 234,270
- Mobilier et matériel de bureau	182 553,730	12 911,906	-	-	-	195 465,636	102 152,961	24 458,332	-	126 611,293	68 854,343
- Equipement du bloc social	53 965,933	-	-	-	-	53 965,933	10 582,946	10 681,667	-	21 264,613	32 701,320
- Matériel informatique	258 284,948	30 383,438	-	-	-	288 668,386	224 550,724	25 754,664	-	250 305,388	38 362,998
- Constructions en cours	2 056 190,667	-	-2 056 190,667	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL IMMO. CORPORELLES	19 353 533,541	692 959,062	0,000	0,000	0,000	20 046 492,603	6 435 592,652	1 297 264,301	0,000	7 732 856,953	12 313 635,650
TOTAL GENERAL	19 422 005,891	698 925,462	0,000	0,000	0,000	20 120 931,353	6 502 501,310	1 300 198,206	0,000	7 802 699,516	12 318 231,837

3.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Les immobilisations acquises en 2019, pour un total de **698 925,462 TND** s'analysent comme suit :

*Logiciels	5 966,400 TND
* Constructions	94 368,935 TND
* Matériel industriel	340 610,460 TND
* Ouillage industriel	56 063,262 TND
* Installations générales, A. & A. divers	158 621,061 TND
* Equipement de bureau	12 911,906 TND
* Matériel informatique	30 383,438 TND

Total des acquisitions de l'exercice 2019 698 925,462 TND

3.2. RECLASSEMENT DE L'EXERCICE

Le reclassement de l'exercice 2019 concerne le reclassement du compte « Construction en cours » au compte « Construction » d'un montant de **2 056 190, 667 TND**.

3.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières du groupe EURO-CYCLES ont totalisé au 31 Décembre 2019 un solde net de **170 349,000 TND** qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Emprunt National	32 000,000	48 000,000
Participation AFRICA PACK	20 000,000	-
Prêts au personnel	114 949,000	-
Cautionnements	3 400,000	3 400,000
Total	170 349,000	51 400,000

NOTE 4 : ACTIFS COURANTS

Ce poste présente un solde net au 31 Décembre 2019 de **72 432 757,128TND** contre un solde de **56 405 617,452 TND** au 31 Décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Stocks	36 766 848,369	21 490 565,471
Clients et comptes rattachés	9 717 317,250	11 501 609,379
Autres actifs courants	2 405 673,020	3 072 104,885
Placements et autres actifs financiers	9 644 192,000	8 200 000,000
Liquidités. équivalents de liquidités	14 003 592,493	12 246 203,721
VALEURS BRUTES	72 537 623,132	56 510 483,456

PROVISIONS	<104 866,004>	<104 866,004>
VALEURS NETTES	72 432 757,128	56 405 617,452

4.1. STOCKS

Les valeurs en stocks s'élèvent au 31 Décembre 2019 à **36 766 848,369 TND** contre **21 490 565,471 TND** au 31 Décembre 2018. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Stocks	36 677 991,958	21 717 699,977
- Annulation marge inter-groupe	88 856,411	<227 134,506>
Total	36 766 848,369	21 490 565,471

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est passée de **9 612 451,246 TND** au 31 Décembre 2019 à **11 396 743,375 TND** au 31 Décembre 2018, enregistrant ainsi une diminution de **1 784 292,129 TND**.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Clients ordinaires	14 548 399,525	17 199 774,953
- Clients douteux	104 866,004	104 866,004
- Annulation compte inter-groupe	<4 935 948,279>	<5 803 031,578>
Solde du compte " Clients "	9 717 317,250	11 501 609,379
- Provision pour dépréciation des clients	<104 866,004>	<104 866,004>
Total	9 612 451,246	11 396 743,375

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Le poste des autres actifs courants totalise **2 405 673,020 TND** au 31 Décembre 2019 contre **3 072 104,885 TND** au 31 Décembre 2018 enregistrant une diminution de **666 431,865 TND**.

Il se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Débiteurs divers	14 000,000	1 500,000
- Fournisseurs, avances et acomptes	735 330,623	1 093 982,914
- Etat, impôts et taxes	1 271 523,721	1 240 925,914
- Personnel - avances & acomptes	10 070,000	192 568,000
- Fournisseurs débiteurs	100 000,000	-
- Comptes d'attente	-	18 268,089
- Produits à recevoir	414 879,438	524 859,968
- Charges constatées d'avance	52 859,087	-
- Annulation compte inter groupe (produit à recevoir)	<192 989,849>	-
Total	2 405 673,020	3 072 104,885

1.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élevant à **9 644 192,000 TND** au 31 Décembre 2019 se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Valeurs mobilières de placement	9 600 000,000	8 200 000,000
- Échéance à mois d'un an sur prêt NC	44 192,000	-
Total	9 644 192,000	8 200 000,000

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2019 s'élève à **14 003 592,493 TND** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Banques	13 989 297,512	10 952 095,814
- Régies d'avances et d'accréditifs	142,990	1 289 218,822
- Caisses	14 151,991	4 889,085
Total	14 003 592,493	12 246 203,721

NOTE 5 : CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2019 un solde de **40 013 807,259 TND** s'analysant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Variations	Solde au 31/12/2019
- Capital social	8 100 000,000	810 000,000	8 910 000,000
- Réserves	819 990,000	-	819 990,000
- Intérêts minoritaires	1 087,836	<296,816>	791,020
- Résultats reportés	23 453 244,928	<1 908 684,892>	21 544 560,036
- Résultat de la période	8 394 180,603	335 547,134	8 729 727,737
- Résultat de l'exercice des minoritaires	3 203,183	5 535,283	8 738,466
Total	40 771 706,550	<757 899,291>	40 013 807,259

5.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 Décembre 2019, le solde de cette rubrique étant de **8 910 000,000 TND** se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Capital social " Euro-Cycles "	8 910 000,000	8 100 000,000
- Capital social " Tunindustries "	100 000,000	100 000,000
- Intérêts minoritaires	<100,000>	<100,000>
- Quote-part "EC" dans " Tunindustries "	<99 900,000>	<99 900,000>
Total	8 910 000,000	8 100 000,000

5.2. RESERVES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2019 à **819 990,000 TND** se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Réserves " Euro - Cycles "	810 000,000	810 000,000
- Réserves " Tunindustries "	10 000,000	10 000,000
- Intérêts minoritaires	<10,000>	<10,000>
Total	819 990,000	819 990,000

5.3. RESULTATS REPORTEES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2019 à **21 544 560,036 TND** s'analysant comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Résultats reportés " Euro - Cycles "	17 367 721,370	17 481 386,481
- Résultats reportés " Tunindustries "	681 019,686	977 836,283
- Intérêts minoritaires	<681,020>	<977,836>
- Dividendes inter-groupe	3 496 500,000	4 995 000,000
-Retraitement résultats reportés	0,000	0,000
Total	21 544 560,036	23 453 244,928

NOTE 6 : PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2019 un solde de **1 360 310.930 TND**, se détaillant ainsi :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Emprunts	579 471,939	1 513 992,945
Provisions pour risques et charges	780 838,991	200 000,000
Total	1 360 310,930	1 713 992,945

NOTE 7 : PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2019 à **43 547 219,776 TND**. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent **17 380 250,523 TND** au 31 Décembre 2019.

Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Fournisseurs d'exploitation	21 951 146,559	7 756 191,772
- Fournisseurs d'immobilisations	0,000	148 562,545
- Fournisseurs d'exploitations, effets à payer	365 052,243	284 161,389
- Annulation compte inter-groupe	<4 935 948,279>	<5 803 031,578>
Total	17 380 250,523	2 385 884,128

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant **4 278 071,953 TND** au 31 Décembre 2019. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Avances sur clients	537 437,570	-
- Etats, impôts et taxes	1 426 150,988	1 308 652,237
- Charges à payer	946 107,045	920 730,354
- Crédoiteurs divers	727 046,852	319 273,380
- Personnel, rémunérations dues	560 706,573	296 033,588
- CNSS	273 580,374	273 706,483
- Actionnaires - Dividendes à payer	32,400	-
-Annulation Compte inter groupe	<192 989,849>	-
Total	4 278 071,953	3 118 396,042

7.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent **21 888 897,300 TND** au 31 Décembre 2019 contre **21 386 542,368 TND** au 31 Décembre 2018, enregistrant ainsi une variation positive de **502 354,932 TND**.

Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
- Emprunts liés au cycle d'exploitation	20 814 730,476	20 123 035,999
- Échéances à moins d'un an	75 840,996	994 089,366
- Intérêts courus	930 168,428	43 599,639
- Concours bancaires	68 157,400	225 817,364
Total	21 888 897,300	21 386 542,368

NOTE 8 : LES POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

Analyse de l'état de résultat :

L'analyse comparative de l'état de résultat à la date du 31 Décembre 2019 et 2018 se présente comme suit :

* Retraités pour besoins de comptabilité

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Au 31 Décembre 2019		Au 31 Décembre 2018		Variation	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
<u>Produits d'exploitation</u>	87 598 826,334	100,00	67 661 509,013	100,00	19 937 317,321	29,47
Revenus	87 598 826,334	100,00	67 661 509,013	100,00	19 937 317,321	29,47
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
<u>Charges d'exploitation</u>	-76 603 827,287	87,45	-58 727 885,910	86,80	-17 875 941,377	30,44
Variation des stocks des P.F. et des encours	296 852,171	-0,34	-746 885,030	1,10	1 043 737,201	139,75
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-64 217 203,274	73,31	-47 598 184,465	* 70,35	-16 619 018,809	34,92
Charges de personnel	-5 618 578,357	6,41	-4 565 722,599	6,75	-1 052 855,758	23,06
Dotation aux amort. et aux provisions	-1 881 037,197	2,15	-1 080 031,470	1,60	-801 005,727	74,17
Autres charges d'exploitation	-5 183 860,630	5,92	-4 737 062,346	* 7,00	-446 798,284	9,43
<u>Résultat d'exploitation</u>	10 994 999,047	12,55	8 933 623,103	13,20	2 061 375,944	23,07
Charges financières nettes	-1 909 179,288	2,18	-621 621,817	* 0,92	-1 287 557,471	207,13
Produits financiers nets	614 397,816	0,70	954 777,803	* 1,41	-340 379,987	-35,65
Autres gains ordinaires	22 067,251	0,03	181 031,009	0,27	-158 963,758	-87,81
Autres pertes ordinaires	-558,557	0,00	0,000	* 0,00	-558,557	100,00
<u>Résultat des activités ord. avant impôt</u>	9 721 726,269	11,10	9 447 810,098	13,96	273 916,171	2,90
Impôt sur les sociétés	-983 260,066	1,12	-1 050 426,312	1,55	67 166,246	-6,39
<u>Résultat des activités ord. après impôt</u>	8 738 466,203	9,98	8 397 383,786	12,41	341 082,417	4,06
Eléments extraordinaires	0,000	-	0,000	* -	-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>	8 738 466,203	9,98	8 397 383,786	12,41	341 082,417	4,06
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>	8 738 466,203	9,98	8 397 383,786	12,41	341 082,417	4,06
Intérêts minoritaires	-8 738,466	-	-3 203,183	-	-	-
<u>Résultat après intérêts minoritaires</u>	8 729 727,737	11,40	8 394 180,603	14,29	335 547,134	4,00

8.1. LES REVENUS

Les revenus du " GROUPE EURO-CYCLES " s'élèvent au 31 Décembre 2019 à **87 598 826,334 TND** contre **67 661 509,013 TND** au 31 Décembre 2018, enregistrant ainsi une augmentation de **19 937 317,321 TND**.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018	Variations
- Ventes vélos	76 204 282,821	60 604 314,243	15 599 968,578
- Ventes accessoires	16 872 645,112	10 033 191,871	6 839 453,241
- Ventes jantes	4 450 158,699	5 472 021,736	<1 021 863,037>
- Ventes scelles	-	1 226 311,856	<1 226 311,856>
- Annulation opération inter-groupe	<9 928 260,298>	<9 674 330,693>	<253 929,605>
Total	87 598 826,334	67 661 509,013	19 937 317,321

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisent **76 603 827,287 TND** au 31 Décembre 2019 contre **58 727 885,910 TND** au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de **17 875 941,377 TND** représentant 30,44 %.

Elles représentent par rapport au chiffre d'affaires 87,45% au 31 Décembre 2019, contre 86.8% au 31 Décembre 2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018	Variations
Variation des stocks PF et des encours	<296 852,171>	746 885,030	<1 043 737,201>
Achat d'approv consommés	64 217 203,274	47 598 184,465	16 619 018,809
Charges de personnel	5 618 578,357	4 565 722,599	1 052 855,758
Dotations aux amort et provisions	1 881 037,197	1 080 031,470	801 005,727
Autres charges d'exploitations	5 183 860,63	4 737 062,346	446 798,284
Total	76 603 827,287	58 727 885,910	17 875 941,377

8.3. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Cette rubrique totalise un solde au 31 Décembre 2019 de **64 217 203,274 TND** soit une augmentation par rapport au 31 Décembre 2018 de **16 619 018,809 TND** qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018	Variations
Achat d'approv consommés EC	67 564 474,884	52 583 801,570	14 980 673,314
Achat d'approv consommés TN	6 669 845,099	4 461 579,083	2 208 266,016
Annulation achat EC auprès de TN	<9 928 260,298>	<9 674 330,694>	<253 929,604>
Variation de la marge	<88 856,411>	227 134,506	<315 990,917>
Total	64 217 203,274	47 598 184,465	16 619 018,809

8.4. LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2019 à **5 183 860,630 TND** contre **4 737 062,346 TND** au 31 Décembre 2018 soit une variation de **446 798,284 TND** se détaillant comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018	Variations
Autres charges d'exploitations EC	5 012 168,299	4 585 075,565	427 092,734
Autres charges d'exploitations TN	364 682,180	151 986,781	212 695,399
Retraitement EC	<192 989,849>	-	<192 989,849>
Total	5 183 860,630	4 737 062,346	446 798,284

8.5. RESULTAT D'EXPLOITATION

Au 31 Décembre 2019, Le résultat d'exploitation s'élève à **10 994 999,047 TND** contre **8 933 623,103 TND** au 31 Décembre 2018, enregistrant une variation positive de **2 061 375,944 TND**.

Les éléments hors exploitation présentent à la date du 31 Décembre 2019 un solde compensé de **- 1 273 272,778 TND**, se détaillant comme suit :

-Charges financières nettes	<1 909 179,288> TND
- Produits des placements	614 397,816 TND
-Autres gains ordinaires	22 067,251 TND
-Autres pertes ordinaires	<558,557> TND
TOTAL	<u><1 273 272,778> TND</u>

8.6. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Compte tenu des éléments hors exploitation, de l'impôt sur les sociétés au taux de 10% et de la contribution sociale solidaire au profit de caisses sociales de 1%, le bénéfice net de 31 Décembre 2019 s'élève à **8 729 727,737 TND** contre **8 394 180,603 TND** au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de **335 547,134 TND** (soit 4%).

NOTE 9 : ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 Décembre 2019, la trésorerie nette dégagée du "**GROUPE EURO-CYCLES**" a atteint **13 929 132,298 TND** contre **12 020 386,357 TND** au 31 Décembre 2018, dégagant ainsi une variation positive de trésorerie de **1 908 745,941 TND**, ventilée comme suit :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	14 175 121,308 TND
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<817 874,462> TND
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<11 448 500,905>TND

NOTE 10 : SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en Dinars)

	Au 31 Décembre	
	2019	2018
Ventes de marchandises	-	-
Coût d'achat des marchandises vendues	-	-
Marge commerciale	-	-
Revenus et autres produits d'exploitation	87 598 826,334	67 661 509,013
Production stockée ou déstockage	296 852,171	-746 885,030
Autres produits	-	-
Production immobilisée	-	-
Production d'exercice	87 895 678,505	66 914 623,983
Achats consommés	-64 217 203,274	-47 598 184,465 *
Marge sur coût matière	23 678 475,231	19 316 439,518
Activité totale	23 678 475,231	19 316 439,518
Marge brute totale	23 678 475,231	19 316 439,518
Autres charges externes	-4 774 142,844	-4 368 841,572 *
Valeur ajoutée brute	18 904 332,387	14 947 597,946
Impôts et taxes	-409 717,781	-368 220,774 *
Charges de personnel	-5 618 578,357	-4 565 722,599
Excédent brut d'exploitation	12 876 036,249	10 013 654,573
Produits de placement	614 397,816	954 777,803 *
Charges financières nettes	-1 909 179,288	-621 621,817 *
Autres gains ordinaires	22 067,251	181 031,009
Autres pertes ordinaires	-558,557	- *
Transfert et reprise de charges	-	-
Dotation aux amortissements et aux provisions	-1 881 037,197	-1 080 031,470
Impôt sur le résultat ordinaire	-983 260,066	-1 050 426,312
Résultats des activités ordinaires	8 738 466,208	8 397 383,786
Eléments extraordinaires	0,000	0,000 *
Effets des modifications comptables	-	-
Résultats net après modifications comptables	8 738 466,208	8 397 383,786

* Retraités pour besoins de comptabilité

NOTE 11 : TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	296 852,171	296 852,171	-	-	-	-	296 852,171
- Achats consommés	-64 217 203,274	-64 217 203,274	-	-	-	-	-64 217 203,274
- Charges de personnel	-5 618 578,357	-3 933 004,850	-1 632 197,013	-53 376,494	-	-	-5 618 578,357
- Dotations aux amort. et aux provisions	-1 881 037,197	-1 521 006,677	-105 902,394	-254 128,125	-	-	-1 881 037,197
- Autres charges d'exploitation	-5 183 860,630	-872 443,744	-427 150,116	-3 699 202,946	-58 059,239	-127 004,585	-5 183 860,630
- Charges financières nettes	-1 909 179,288	-	-	-	-1 909 179,288	-	-1 909 179,288
- Autres pertes ordinaires nettes	-558,557	-	-	-	-	-558,557	-558,557
Total	-78 513 565,132	-70 246 806,374	-2 165 249,523	-4 006 707,565	-1 967 238,527	-127 563,142	-78 513 565,132

NOTE 12- ENGAGEMENTS HORS BILAN

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Banques	Engagement	Montant en D	Hypothèque	Superficie en m ²	Rang
STB	CREDIT DE GESTION : Accrédités + F import	9 000 000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 D	6 424 5 909	1 ^{er} 1 ^{er}
UIB	CREDIT DE GESTION :	5 000 000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) Totalité du Lot 51 (ancien lot 27)	6 424 5 909	utile utile
UIB	CREDIT MOYEN ET LONG TERME:	4 500 000	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 D	6 424 5 909	utile utile
AMEN BANK	CREDIT MOYEN ET LONG TERME:	650 000	Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) Nantissement Matériel CABINE DE PEINTURE	5 909	2 ^{ème}

NOTE 13 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il est à signaler que la prorogation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêté des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondiale, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures du groupe.

En outre et dans le cadre de efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de la dite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liés aux différents secteurs d'activités.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers consolidés de la société au titre de l'exercice 2019.

Cependant, ils pourront avoir une incidence sur la situation financière du groupe au cours des exercices futurs qui ne peut être estimée sur la base des informations disponibles.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du « Groupe EURO-CYCLES », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net de bilan de 84 921 337,965 TND, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 8 729 727,737 TND, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de 40 013 807,259 TND et une variation positive de trésorerie de 1 908 745,941 TND.

Ces résultats sont arrêtés par le conseil d'administration du 12 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « Groupe EURO-CYCLES » au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Existence et évaluation des stocks

Point clé d'audit

Au 31 Décembre 2019, les stocks, s'élèvent pour une valeur nette de 35 089 809,958 TND et représentent 43% du total bilan.

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme un point clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan et les risques liés aux mouvements des stocks et à leurs évaluations.

Les stocks de matières premières, décors et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achats hors taxes récupérables majorés par les frais accessoires d'achats et à la valeur la plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation pour les éléments de produits finis.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'évaluation du dispositif du contrôle interne pour le suivi des entrées en stocks et la gestion de leurs mouvements ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques avec une présence aux inventaires des différents magasins.
- Vérification de l'évaluation de leurs coûts en conformité avec la norme comptable tunisienne NCT4 sur les stocks.
- Identification et vérification de l'exhaustivité des stocks de matières premières en transit au 31 décembre 2019.

Présentation des états financiers

Point clé d'audit

Les états financiers doivent être présentés conformément à la norme comptable générale afin d'assurer la représentation fidèle de l'information financière, de se conformer aux caractéristiques qualitatives de l'information financière principalement en matière de

comparabilité et d'aider par conséquent les utilisateurs des états financiers dans leurs prise de décisions.

Réponses apportées

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer si la présentation des états financiers est conforme au référentiel comptable Tunisien et plus précisément au cadre conceptuel et la norme générale 1.

Pour faire cette évaluation, nous nous sommes demandé si la présentation des états financiers traduit :

- Le classement et la description appropriés des divers éléments de l'information financière et des opérations et événements sous-jacents
- La présentation, la structure et le contenu approprié des états financiers qui consiste principalement à prendre en considération la terminologie utilisée, le niveau de détail fourni, le regroupement et la ventilation des montants et le sous-jacents des montants qui y figurent.

Nous avons donc procédé aux retraitements des rubriques suivants au niveau de l'état de résultat et le solde intermédiaire de gestion de l'exercice antérieur.

- Achats d'approvisionnements consommés ;
- Autres charges d'exploitation ;
- Charges financières nettes ;
- Produits de placement ;
- Autres pertes ordinaires ;
- Eléments extraordinaires.

OBSERVATIONS

- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2016.

Une notification des résultats de vérification **fiscale a été adressée en 2017 ayant pour effet de réclamer un complément d'impôt et taxes pour un montant de 3 996 137,150 TND dont 2 188 856,626 TND pénalités.**

En décembre 2017, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale. L'administration fiscale a retenue un certain nombre observations et d'arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant aux autres points non retenues par l'administration fiscale.

Au 31 décembre 2019, le dossier en question est traité au niveau de la commission nationale de conciliation.

En 2018, la société a provisionné 200 000,000 TND qu'elle l'a affectée directement aux résultats reportés suivant la décision de l'AGO du 2 MAI 2019.

En 2019, la société a constaté une provision pour risques et charges complémentaire de 300 000,000 TND.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

- L'assurance « GAT » et la société « ECOPLAST » ont déclenché une action en justice à l'encontre de la société « EURO-CYCLES- SA » suite à l'incendie survenu le 22 Juillet 2017, et qui a causé des dommages à la société « ECOPLAST » estimés à 862 000,000 TND.

Selon la décision du tribunal de première instance de Tunis en date du 17 Octobre 2019, les sociétés « EURO-CYCLES- SA » et « ECOPLAST » sont tenus conjointement de payer les montants suivants :

- 544 900,000 TND en tant que compensation de l'assurance GAT, au titre des valeurs de dommages ;
- 353,800 TND au titre des procès-verbaux des huissiers notaires ;
- 15 500,000 TND au titre des honoraires des experts ;
- 800,000 TND au titre des avocats ;
- 124,182 TND au titre de procès-verbal de convocation à l'audience de tribunal

La société a constaté une provision pour risques et charges de 280 838,991 TND.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

- Nous attirons votre attention sur la note « événements postérieurs à la date de clôture de états financiers consolidés ». Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020. En conséquence ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Il est à signaler que la prorogation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêté des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondiale, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

En outre et dans le cadre de efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de la dite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liés aux différents secteurs d'activités.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2019.

Cependant, ils pourront avoir une incidence sur la situation financière du groupe au cours des exercices futurs qui ne peut être estimée sur la base des informations disponibles.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- Suite à la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2019 de la société « Euro-cycles » et afin de se conformer aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des affaires, il a été décidé comme suit :
 - Le changement du mode de gouvernance de la société en optant pour la dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et celles du directeur général.
 - La nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration
 - La mise à jour des statuts de la société conformément aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion relatif au groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2019 incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 et l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en

Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe « EURO-CYCLES » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une

question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le Groupe avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du Groupe avec la réglementation en vigueur.

Fait à Sousse, le 14 AVRIL 2020

LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

YOSRA CHELLY